



CANADIAN UTILITIES LIMITED
Une société d'**ATCO**

CANADIAN UTILITIES LIMITED

RAPPORT DE GESTION

PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024

Le présent rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs de comprendre les principaux événements touchant l'exploitation et les finances de Canadian Utilities Limited (« Canadian Utilities », « nous », « notre », « nos » ou la « société ») qui se sont produits au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 et qui ont eu une incidence sur ses résultats.

Ce rapport de gestion a été établi en date du 13 novembre 2024 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non audités de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Des informations complémentaires, y compris les rapports de gestion précédents, la notice annuelle et les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société sont accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Les informations présentées dans le rapport de gestion de 2023 qui demeurent essentiellement inchangées ne sont pas analysées dans le présent rapport de gestion.

La société est contrôlée par ATCO Ltd. (« ATCO ») et par son actionnaire contrôlant, Sentgraf Enterprises Ltd., dont la famille Southern est l'actionnaire contrôlant.

Les termes employés dans le présent rapport de gestion sont définis dans le glossaire qui figure à la fin du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

Revue de la performance.....	2
Performance des secteurs d'activité	5
ATCO Energy Systems	5
ATCO EnPower	7
ATCO Australia.....	10
Siège social et autres activités	12
Durabilité, changements climatiques et transition énergétique	13
Autres charges et produits	15
Situation de trésorerie et sources de financement	16
Capital-actions	20
Informations trimestrielles	21
Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR	23
Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	25
Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations	32
Autres informations financières	32
Glossaire.....	35
Annexe 1 – Informations supplémentaires non auditées	36

REVUE DE LA PERFORMANCE

DONNÉES FINANCIÈRES

Le tableau ci-dessous résume les principales données financières associées à notre performance financière.

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
(en millions de dollars, sauf les données par action et les actions en circulation)	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Principales données financières						
Produits des activités ordinaires	810	812	(2)	2 761	2 822	(61)
Résultat ajusté ¹⁾	102	87	15	444	404	40
ATCO Energy Systems ¹⁾	94	86	8	427	391	36
ATCO EnPower ¹⁾	14	9	5	40	32	8
ATCO Australia ¹⁾	15	18	(3)	43	51	(8)
Siège social et autres activités ¹⁾	(21)	(26)	5	(66)	(70)	4
Résultat ajusté (en dollars par action) ²⁾	0,38	0,32	0,06	1,64	1,50	0,14
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	12	125	(113)	316	522	(206)
Bénéfice (perte) attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B	(8)	105	(113)	258	464	(206)
Bénéfice (perte) attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B (en dollars par action)	(0,03)	0,39	(0,42)	0,95	1,72	(0,77)
Bénéfice (perte) dilué attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B (en dollars par action)	(0,03)	0,39	(0,42)	0,95	1,72	(0,77)
Total de l'actif	23 268	22 846	422	23 268	22 846	422
Dette à long terme	10 829	10 536	293	10 829	10 536	293
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 877	6 774	103	6 877	6 774	103
Dividendes en trésorerie déclarés sur les actions de catégorie A et de catégorie B (en cents par action)	45,31	44,86	0,45	135,93	134,58	1,35
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	419	410	9	1 392	1 313	79
Investissements en capital ³⁾	420	331	89	1 061	1 663	(602)
Dépenses en immobilisations	414	330	84	1 052	966	86
Autres données financières						
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B en circulation (en milliers) :						
De base	271 559	270 280	1 279	271 319	269 904	1 415
Dilué	271 601	270 282	1 319	271 324	270 238	1 086

1) Total des mesures sectorielles (au sens attribué dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le « Règlement 52-112 »)). La mesure la plus directement comparable au résultat ajusté présenté conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») est le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Ratio non conforme aux PCGR (au sens attribué dans le Règlement 52-112). Le bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B (en dollars par action) constitue la mesure la plus directement comparable présentée conformément aux IFRS. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

3) Mesure financière non conforme aux PCGR (au sens attribué dans le Règlement 52-112). Les dépenses en immobilisations constituent la mesure la plus directement comparable présentée conformément aux IFRS. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations » du présent rapport de gestion.

Au premier trimestre de 2024, la société a modifié la structure de ses secteurs opérationnels afin de mieux les aligner sur la stratégie actuelle ainsi que sur les objectifs de croissance future. Un nouveau secteur opérationnel a ainsi été créé : ATCO Australia, qui comprend les activités de distribution de gaz naturel (« ATCO Gas Australia ») et de production d'électricité (« ATCO Power Australia ») situées en Australie. Auparavant, les activités de distribution de gaz naturel d'ATCO Australia étaient présentées dans le secteur opérationnel ATCO Energy Systems, et les activités de production d'électricité, dans le secteur opérationnel ATCO EnPower. De plus, le siège social d'ATCO Australia était intégré au secteur Siège social et autres activités de Canadian Utilities. Les données comparatives ont été reclassées pour refléter cette modification des secteurs opérationnels.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 810 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en baisse de 2 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023. La diminution des produits des activités ordinaires s'explique principalement par l'apport moindre d'ATCOenergy après sa vente à ATCO Ltd. au troisième trimestre de 2024, facteur en partie atténué par l'accroissement de la base de tarification et par l'augmentation du rendement des capitaux propres (« RCP ») d'ATCO Energy Systems.

RÉSULTAT AJUSTÉ ¹⁾

Le résultat ajusté du troisième trimestre de 2024 s'est établi à 102 M\$, ou 0,38 \$ par action, comparativement à 87 M\$, ou 0,32 \$ par action, pour la période correspondante de l'exercice 2023.

La hausse du résultat ajusté au troisième trimestre de 2024 est principalement attribuable à l'accroissement de la base de tarification et à l'augmentation du RCP pour les activités d'ATCO Energy Systems, à la demande accrue et aux écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel d'ATCO EnPower et à l'augmentation des produits d'intérêts gagnés par le siège social. L'augmentation du résultat ajusté a été en partie effacée par l'effet de l'indexation du taux d'inflation dans ATCO Australia et par les ajustements d'impôts comptabilisés par l'entreprise de distribution d'électricité aux deux derniers trimestres de 2023.

Se reporter à la rubrique « Performance des secteurs d'activité » du présent rapport de gestion pour des informations complémentaires.

BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société s'est établi à 12 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en baisse de 113 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023. Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société reflète des ajustements temporels liés aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société, des profits ou des pertes latents sur des contrats à terme et des swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché, des profits et pertes non récurrents, des pertes de valeur et des éléments qui sortent du cadre normal des activités ou qui ne découlent pas des activités courantes. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans le résultat ajusté.

De plus amples renseignements à ce sujet et au sujet d'autres éléments sont présentés à la rubrique « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société correspond au bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B augmenté des dividendes sur les actions privilégiées de la société. Des informations complémentaires concernant le bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B sont présentées à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 419 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en hausse de 9 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, principalement en raison du calendrier de paiement des dettes d'exploitation.

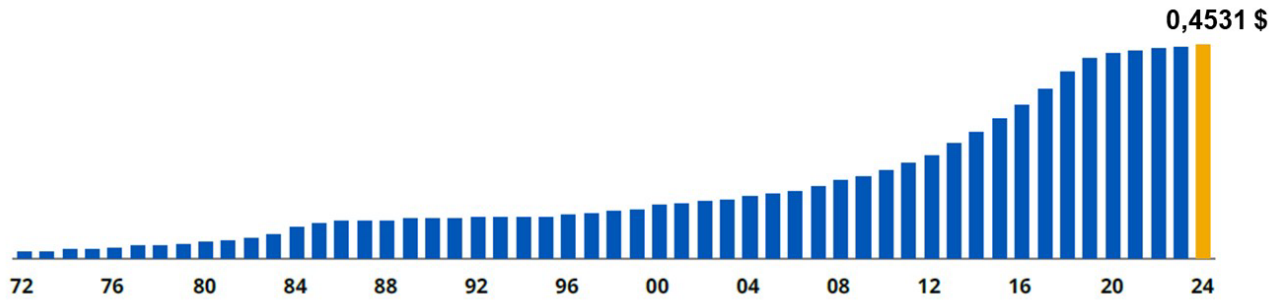
DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

Les dividendes versés aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B au cours du troisième trimestre de 2024 ont totalisé 122 M\$ pour le troisième trimestre de 2024. Le 10 octobre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 45,31 cents par action au quatrième trimestre, soit 1,81 \$ par action sur une base annualisée.

Nous aspirons à une croissance des dividendes arrimée à la croissance soutenue de nos résultats, laquelle est liée à l'augmentation de nos investissements dans nos entreprises de services publics réglementées et nos actifs visés par des contrats à long terme.

¹⁾ Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Taux de dividende trimestriel pour 1972 – 2024 (en dollars par action)



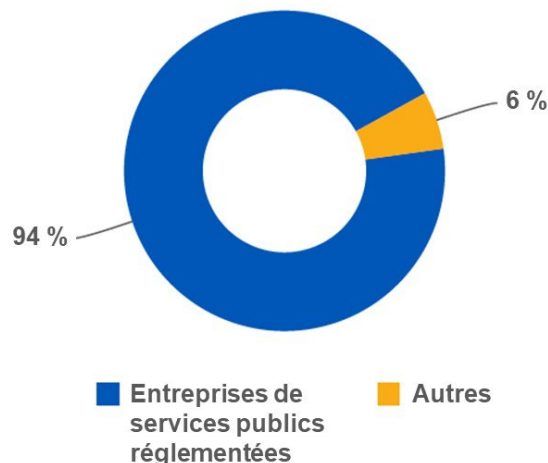
INVESTISSEMENTS EN CAPITAL ¹⁾ ET DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements en capital, une mesure financière non conforme aux PCGR, s'entendent des fonds affectés aux dépenses en immobilisations et aux regroupements d'entreprises et des fonds affectés à la quote-part qui revient à la société des dépenses en immobilisations des coentreprises. Les investissements en capital se sont chiffrés à 420 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en hausse de 89 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2023, principalement en raison d'une augmentation des dépenses liées aux mises à niveau continues des systèmes et aux projets de croissance pour de nouveaux clients des entreprises de services publics réglementées.

Les investissements en capital ont totalisé 1 061 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une baisse de 602 M\$ par rapport à ceux de 2023, ce qui s'explique essentiellement par l'acquisition, en janvier 2023, du portefeuille d'énergie renouvelable.

Les dépenses en immobilisations, une mesure conforme aux PCGR présentée conformément aux IFRS, comprennent les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction. Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 414 M\$ et à 1 052 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 84 M\$ et de 86 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2023, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs énumérés plus haut, sauf en ce qui concerne l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable dans le secteur ATCO EnPower. Les regroupements d'entreprises sont exclus des dépenses en immobilisations.

Dépenses en immobilisations pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024



Les dépenses en immobilisations liées aux entreprises de services publics réglementées ont représenté 94 pour cent du total au cours des neuf premiers mois de 2024. Le solde de 6 pour cent est principalement attribuable aux dépenses d'investissement dans le secteur ATCO EnPower, en grande partie liées au projet de carrefour de stockage du carbone Atlas et aux investissements de maintien connexes.

¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations » du présent rapport de gestion.

PERFORMANCE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ



PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires du secteur ATCO Energy Systems se sont chiffrés à 653 M\$ et à 2 243 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, soit 49 M\$ et 75 M\$ de plus qu'aux périodes correspondantes de 2023. Les produits des activités ordinaires ont bénéficié de l'accroissement de la base de tarification des entreprises réglementées en Alberta et de l'augmentation du RCP qui a suivi la décision de l'Alberta Utilities Commission (« AUC ») en 2023 d'établir le RCP de 2024 à 9,28 pour cent. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits refacturés dans l'entreprise de distribution d'électricité.

RÉSULTAT AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Électricité						
Distribution d'électricité ¹⁾	37	38	(1)	104	104	–
Transport d'électricité ¹⁾	47	45	2	143	126	17
Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale ¹⁾	14	12	2	40	34	6
Total – Électricité ¹⁾	98	95	3	287	264	23
Gaz naturel						
Distribution de gaz naturel ¹⁾	(25)	(30)	5	73	58	15
Transport de gaz naturel ¹⁾	21	21	–	67	69	(2)
Total – Gaz naturel ¹⁾	(4)	(9)	5	140	127	13
Total – ATCO Energy Systems ²⁾	94	86	8	427	391	36

1) Mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté d'ATCO Energy Systems s'est établi à 94 M\$ et à 427 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 8 M\$ et de 36 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement de la base de tarification, l'augmentation du RCP, la diminution des charges d'exploitation pour les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale et la baisse du résultat au deuxième trimestre de 2023 découlant des décisions relatives aux demandes de report pour les exercices 2018 à 2021, qui ont rejeté les demandes de l'entreprise de transport d'électricité pour le recouvrement des rendements perdus dans le cadre de certains projets annulés. La hausse du résultat a été contrebalancée en partie par les ajustements d'impôts comptabilisés par l'entreprise de distribution d'électricité aux deux derniers trimestres de 2023 et par l'incidence de la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport de gaz naturel pour 2024 à 2025, qui comprenait des économies de coûts réalisées au cours des périodes antérieures, transférées aux clients.

Les paragraphes ci-après fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers d'ATCO Energy Systems.

Distribution d'électricité

L'entreprise de distribution d'électricité fournit des services réglementés de distribution d'électricité ainsi que de production décentralisée principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

Le résultat ajusté de l'entreprise de distribution d'électricité s'est établi à 37 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en baisse de 1 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, surtout en raison des ajustements d'impôts comptabilisés aux deux derniers trimestres de 2023 et du calendrier des charges d'exploitation, en partie contrebalancés par l'accroissement de la base de tarification et l'augmentation du RCP.

Le résultat ajusté des activités liées à l'entreprise de distribution d'électricité s'est établi à 104 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, ce qui est comparable à celui de la période correspondante de 2023.

Transport d'électricité

L'entreprise de transport d'électricité fournit des services de transport d'électricité principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan. L'entreprise de transport d'électricité est l'exploitant d'Alberta PowerLine, une ligne de transport d'électricité de 500 km entre Wabamun (près d'Edmonton) et Fort McMurray, en Alberta, aux termes d'un contrat de 35 ans.

Le résultat ajusté de l'entreprise de transport d'électricité s'est établi à 47 M\$ et à 143 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 2 M\$ et de 17 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de l'augmentation du RCP. En outre, le résultat ajusté est en hausse pour les neuf premiers mois de 2024 en raison des décisions relatives aux demandes de report pour les exercices 2018 à 2021 rendues au deuxième trimestre de 2023, qui ont rejeté les demandes pour le recouvrement des rendements perdus dans le cadre de certains projets annulés.

Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale

Les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale comprennent une participation de 50 pour cent dans LUMA Energy, une société constituée dans le but de transformer, de moderniser et d'exploiter le réseau de transport et de distribution d'électricité de 30 000 km de Porto Rico aux termes d'un contrat d'exploitation et d'entretien conclu avec le partenariat public-privé de Porto Rico et la Puerto Rico Electric Power Authority (« PREPA »).

LUMA Energy poursuit ses activités aux termes d'une convention complémentaire, qui a été prolongée le 30 novembre 2022 et qui se poursuivra jusqu'à ce que la faillite de la PREPA ait été réglée. Après le règlement de la procédure de faillite de la PREPA, LUMA Energy passera à la première année du contrat d'exploitation et d'entretien.

Le résultat ajusté des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale s'est établi à 14 M\$ et à 40 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 2 M\$ et de 6 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de la diminution des charges d'exploitation et de l'augmentation des frais de gestion par suite des ajustements pour l'inflation.

Distribution de gaz naturel

L'entreprise de distribution de gaz naturel dessert des municipalités ainsi que des clients résidentiels, commerciaux et industriels en Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

Le résultat ajusté de l'entreprise de distribution de gaz naturel s'est accru de 5 M\$ et de 15 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 comparativement à celui des périodes correspondantes de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de l'augmentation du RCP.

Transport de gaz naturel

Dans le cadre des activités de transport de gaz naturel, le gaz naturel qui circule dans le réseau de pipelines provient de diverses installations de traitement du gaz ainsi que d'autres réseaux de transport de gaz naturel, et il est transporté vers les utilisateurs finaux en Alberta ou vers d'autres réseaux de pipelines.

Pour le troisième trimestre de 2024, l'entreprise de transport de gaz naturel a enregistré un résultat ajusté de 21 M\$, soit un montant comparable à celui de la période correspondante de 2023.

Le résultat ajusté de l'entreprise de transport de gaz naturel s'est établi à 67 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une baisse de 2 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, qui s'explique surtout par l'incidence de la demande générale de hausse tarifaire pour 2024 à 2025, qui reflète des économies de coûts réalisées au cours des périodes antérieures, transférées aux clients, et qui a été en partie compensée par l'accroissement de la base de tarification et l'augmentation du RCP.

FAITS RÉCENTS CONCERNANT ATCO ENERGY SYSTEMS

Projet de canalisation principale de Yellowhead

Le 18 septembre 2024, ATCO Energy Systems a annoncé le dépôt d'une demande réglementaire exhaustive établissant la nécessité du projet de canalisation principale de gaz naturel de Yellowhead. Il s'agit de la première demande envoyée à l'AUC sur deux. Ce projet situé en Alberta prévoit la construction de pipelines de gaz naturel sous haute pression d'environ 200 à 230 kilomètres, entre Edson et la région au nord-est d'Edmonton, et d'installations de contrôle et de compression connexes, qui devraient permettre de livrer environ 1 200 térajoules (ou 1,1 milliard de pieds cubes) supplémentaires de gaz naturel par jour. Sous réserve de l'obtention des approbations requises des organismes de réglementation et de la société, la construction devrait commencer en 2026 et le pipeline devrait être mis en service au quatrième trimestre de 2027.

FAITS RÉCENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT ATCO ENERGY SYSTEMS

Transport d'électricité

Formulaire de règlement d'ATCO Electric

Le 24 juin 2024, l'équipe responsable de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric ont déposé une demande conjointe visant l'approbation par l'AUC d'un règlement à l'amiable portant sur deux questions qu'ATCO Electric avait préalablement déclarées elle-même à l'équipe de la mise en application de l'AUC. Ces questions passées, qui se rapportent à des exigences de déclaration pour deux points indépendants compris dans les demandes déposées en 2015 et en 2019, pour des projets construits entre 2012 et 2015, ont été identifiées à la suite d'une enquête interne approfondie appuyée par des tiers indépendants. Ces questions n'ont eu aucun effet significatif sur les tarifs des clients ou sur leurs factures.

Le 25 septembre 2024, l'AUC a rendu une décision approuvant le règlement à l'amiable tel qu'il avait été déposé, y compris les coûts associés comptabilisés au deuxième trimestre de 2024.



PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires d'ATCO EnPower se sont chiffrés à 66 M\$ et à 226 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en baisse de 3 M\$ et de 35 M\$ par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2023, essentiellement en raison de la baisse des produits refacturés par les entreprises de gaz naturel et des prix réalisés sur les actifs exposés aux marchés. La baisse des produits des activités ordinaires a été en partie effacée par les produits des activités ordinaires provenant des actifs en énergie solaire mis en service en 2023 et par des écarts de prix saisonniers accrus dans les services de stockage de gaz naturel.

RÉSULTAT AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Production d'électricité ¹⁾	1	2	(1)	7	12	(5)
Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles ¹⁾	13	7	6	33	20	13
Total – ATCO EnPower ²⁾	14	9	5	40	32	8

1) Mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté d'ATCO EnPower s'est établi à 14 M\$ et à 40 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 5 M\$ et de 8 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de la comptabilisation d'une compensation liée aux garanties de disponibilité des turbines au parc éolien Forty Mile et des écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel, en partie contrebalancés par la baisse des prix réalisés par les centrales de production d'énergie renouvelable.

Les paragraphes qui suivent fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers des entreprises d'ATCO EnPower.

Production d'électricité

Les activités des entreprises à tarifs non réglementés comprennent la production d'électricité provenant de centrales solaires, de centrales à l'énergie éolienne et de centrales alimentées à l'hydroélectricité ainsi que de centrales de distribution au Canada, au Mexique et au Chili.

Le résultat ajusté de l'entreprise de production d'électricité s'est chiffré à 1 M\$ et à 7 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en baisse de 1 M\$ et de 5 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de la réduction des prix réalisés par les centrales de production d'énergie renouvelable, contrebalancée en partie par la comptabilisation d'une compensation liée aux garanties de disponibilité des turbines au parc éolien Forty Mile.

Le tableau suivant compare le rendement du portefeuille d'énergie renouvelable d'ATCO EnPower au Canada pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 et de 2023.

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Part de capacité ^{1), 2)} (MW)	367	320	47	367	320	47
Disponibilité moyenne (%)	95	92	3	91	92	(1)
Production (MWh)	229 565	190 442	39 123	706 397	603 716	102 681
Éolien	136 747	129 594	7 153	514 605	502 076	12 529
Solaire ³⁾	63 689	28 611	35 078	145 929	37 114	108 815
Hydroélectrique	29 129	32 237	(3 108)	45 863	64 526	(18 663)
Capacité offerte sur le marché (%)	33	46	(13)	27	72	(45)
EAE (%) ⁴⁾	67	54	13	73	28	45
Prix moyen réalisé (\$)	71	106	(35)	75	106	(31)

1) La part de capacité correspond au pourcentage de la capacité nominale détenue par ATCO EnPower, sauf pour les centrales solaires Barlow et Deerfoot, pour lesquelles elle est établie à 100 pour cent, car elles appartiennent à des filiales contrôlées.

2) La part de capacité a augmenté de 47 MW en raison de l'entrée en activité de la centrale Empress au quatrième trimestre de 2023 et de la hausse de capacité de 4 MW des centrales solaires Deerfoot et Barlow au troisième trimestre de 2024.

3) Augmentation des activités liées à l'énergie solaire découlant de l'entrée en activité complète au quatrième trimestre de 2023.

4) EAE s'entend d'ententes d'achat d'énergie.

La production totale du portefeuille d'énergie renouvelable a augmenté grâce à la mise en exploitation commerciale complète des actifs en énergie solaire Barlow, Deerfoot et Empress au deuxième semestre de 2023, à la hausse de capacité de 4 MW des centrales solaires Deerfoot et Barlow au troisième trimestre de 2024 et à l'amélioration de la performance des installations éoliennes. Cette hausse de la production a été contrebalancée par la baisse de la

production hydroélectrique au premier semestre de 2024, notre centrale hydroélectrique dans le sud de l'Alberta ayant été affectée par la baisse des débits des réservoirs et des cours d'eau, qui sont à leur plus bas niveau en trente ans pour cette période de l'année en raison de la sécheresse. Au premier trimestre de 2024, le facteur de capacité éolienne de l'Alberta s'est établi à un niveau de cinq à quinze pour cent plus bas que la moyenne quotidienne mobile sur cinq ans; il s'est toutefois amélioré au cours du deuxième et du troisième trimestre de 2024.

Le prix moyen réalisé lié au portefeuille d'énergie renouvelable a diminué, passant d'une moyenne de 106 \$ par MWh pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2023 à une moyenne de 71 \$ par MWh et de 75 \$ par MWh pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024. La production du marché a diminué, car nous avons augmenté le pourcentage de la production visée par des contrats en 2023 en raison de la baisse des prix du marché et avancé du financement de projets pour certains de nos actifs.

Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles

L'entreprise de stockage et d'infrastructures hydrauliques industrielles offre des services non réglementés de stockage de gaz naturel, des services de stockage de liquides de gaz naturel et des services d'infrastructures hydrauliques industrielles en Alberta ainsi que des services énergétiques dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le résultat ajusté tiré de l'entreprise de stockage et d'infrastructures hydrauliques industrielles, qui s'est chiffré à 13 M\$ et à 33 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, était de 6 M\$ et de 13 M\$ supérieur à celui des périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de la demande accrue et des écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel.

FAITS RÉCENTS CONCERNANT ATCO ENPOWER

Projet d'installation de production d'hydrogène du carrefour énergétique du centre industriel ATCO (« AH3 »)

ATCO EnPower demeure engagée dans le développement de l'hydrogène au centre industriel de l'Alberta et a signé une lettre d'intention avec Linde Canada inc. (« Linde »). ATCO EnPower et Linde collaborent avec d'autres parties pour assurer le développement et le succès commercial du projet AH3 et ont pour objectif d'entamer l'ingénierie de base au quatrième trimestre de 2024 et de saisir les occasions d'écoulement au pays et à l'étranger. Ce projet a un grand potentiel d'approvisionnement en hydrogène pour les marchés national et internationaux, y compris pour le réseau gazier et pour les utilisateurs industriels, municipaux et commerciaux de services de transport en Alberta. Les parties continuent de travailler avec le soutien des gouvernements provincial et fédéral pour établir des politiques et des réglementations qui faciliteront les investissements dans le marché de l'hydrogène au Canada pour les occasions d'écoulement au pays et à l'étranger et continuent de travailler avec les Premières Nations, qui participent au développement du projet et qui détiennent une participation dans celui-ci.

Projet de locomotives à hydrogène de Canadien Pacifique Kansas City Limitée (« CPKC »)

En septembre 2024, ATCO EnPower a réussi à produire de l'hydrogène grâce à deux électrolyseurs de 1 MW, construits et mis en service à Edmonton et Calgary. Il s'agit d'un moment important pour le partenariat conclu entre ATCO EnPower et CPKC, qui avait été annoncé au deuxième trimestre de 2022 et qui vise la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour deux installations de production d'hydrogène et de ravitaillement en hydrogène à Calgary et à Edmonton.

Gestion de la végétation du parc solaire par des moutons au projet solaire d'Empress

ATCO EnPower continue d'innover en adoptant une solution durable à bas prix pour la gestion de la végétation dans une réserve d'espèces sauvages névralgique : 450 moutons ont été déplacés vers la centrale solaire d'Empress et y resteront jusqu'à la mi-novembre afin de contenir la végétation du site en broutant. De plus, ATCO EnPower enrichira la végétation mise à la disposition des ovins en plantant des espèces d'herbes et de légumes qui amélioreront la qualité de leur nourriture en 2025. Le projet solaire d'Empress a été entièrement mis en exploitation commerciale au quatrième trimestre de 2023 et fournit assez d'énergie renouvelable pour alimenter plus de 11 000 foyers.



Centrale solaire Empress, Alberta, Canada

ATCO Australia

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires du secteur ATCO Australia se sont chiffrés à 65 M\$ et à 180 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 6 M\$ et de 13 M\$ par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2023, surtout du fait des produits des activités ordinaires tirés des travaux préliminaires réalisés dans le cadre du contrat lié au projet d'hydrogène de l'Australie-Méridionale d'ATCO Power Australia et de la hausse des tarifs d'ATCO Gas Australia.

RÉSULTAT AJUSTÉ

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
(en millions de dollars)	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
ATCO Gas Australia ¹⁾	17	19	(2)	41	54	(13)
ATCO Power Australia ¹⁾	(2)	(1)	(1)	2	(3)	5
Total – ATCO Australia ²⁾	15	18	(3)	43	51	(8)

1) Mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté d'ATCO Australia s'est établi à 15 M\$ et à 43 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en baisse de 3 M\$ et de 8 M\$ comparativement à celui des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de l'effet de l'indexation du taux d'inflation sur la base de tarification dans ATCO Gas Australia. Le recul du résultat a été compensé en partie par l'augmentation des tarifs dans ATCO Gas Australia et par un profit réalisé par ATCO Power Australia sur la vente de participations dans un investissement stratégique au deuxième trimestre de 2024.

Les paragraphes qui suivent fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers des entreprises d'ATCO Australia.

ATCO Gas Australia

ATCO Gas Australia est un fournisseur réglementé de services de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale qui dessert la grande région de Perth et les environs.

Le résultat ajusté d'ATCO Gas Australia s'est établi à 17 M\$ et à 41 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, en baisse de 2 M\$ et de 13 M\$ comparativement à celui des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de l'effet de l'indexation du taux d'inflation sur la base de tarification et de la hausse des charges d'exploitation, facteurs compensés en partie par l'augmentation des tarifs.

Pour les neuf premiers mois de 2023, l'indexation du taux d'inflation en Australie reflétait une hypothèse d'inflation de 4 à 5 pour cent. Selon les prévisions, l'inflation devrait se situer à 3 pour cent en 2024.

ATCO Power Australia

ATCO Power Australia est le concepteur, le constructeur, le propriétaire et l'exploitant d'actifs d'infrastructure et d'énergie, y compris deux centrales électriques alimentées au gaz naturel : la centrale de Karratha, dans la région de Pilbara, en Australie-Occidentale et la centrale d'Osborne, à Adélaïde, en Australie-Méridionale.

Le résultat ajusté d'ATCO Power Australia s'est établi à 1 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en baisse par rapport à celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison du calendrier des coûts d'entretien pour 2024.

Le résultat ajusté d'ATCO Power Australia s'est établi à 2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 5 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023. Cette hausse s'explique essentiellement par le calendrier des coûts d'aménagement de projets et par un profit sur la vente de participations dans un investissement stratégique au deuxième trimestre de 2024.

FAITS RÉCENTS

Plan d'embauche pour le projet d'hydrogène de l'Australie-Méridionale

Le plan d'embauche pour le projet d'hydrogène de l'Australie-Méridionale, adopté en août 2024, ouvre la porte à la construction et à la mise en service d'électrolyseurs totalisant 250 MW, d'un pipeline d'une capacité de 100 tonnes et d'une centrale électrique alimentée à l'hydrogène de 200 MW. ATCO Australia a soumis une offre de service en bonne et due forme à l'Office of Hydrogen Power South Australia pour obtenir les contrats d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et d'exploitation et d'entretien de la composante centrale électrique du projet. Une décision à cet égard est attendue au quatrième trimestre de 2024.

FAITS RÉCENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE POUR ATCO AUSTRALIA

Entente d'accès 6 (« EA6 »)

Après la clôture du trimestre, le 8 novembre 2024, ATCO Gas Australia a reçu la décision définitive de l'Economic Regulation Authority (l'« ERA ») concernant l'EA6. ATCO Gas Australia avait initialement soumis l'EA6 le 1^{er} septembre 2023. Celle-ci détaillait les dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Le projet de décision de l'ERA a été publié en avril 2024, et ATCO Gas Australia a soumis un plan révisé en juin 2024.

La décision définitive découle d'un processus réglementaire constructif et collaboratif. Dans sa décision, l'ERA approuve les prix du réseau de distribution de gaz d'ATCO Gas Australia pour les cinq prochaines années. Cette décision est soutenue par un programme de dépenses en immobilisations sur cinq ans, les prévisions des charges d'exploitation pour les cinq prochaines années et les perspectives en matière de demande établies en fonction de la capacité de traitement du réseau de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale, et comprenait une évaluation du programme de dépenses en immobilisations achevé sur la durée de l'EA5 visant à confirmer que les dépenses en immobilisations satisfont aux critères réglementaires. La décision établit également le taux de rendement pour la durée de l'EA6, soit un RCP de 8,23 pour cent, alors qu'il était établi à 5,02 pour cent dans l'entente d'accès précédente.

Les tarifs inclus dans la décision définitive concernant l'EA6 s'appliqueront pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Siège social et autres activités



Le secteur Siège social et autres activités comprend le siège social mondial, à Calgary, au Canada, et le siège social, à Mexico, au Mexique. Le secteur Siège social et autres activités comprend les charges au titre des dividendes sur les actions privilégiées et de la dette de CU Inc. et de Canadian Utilities.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Compte tenu des éliminations intersectorielles, les produits des activités ordinaires du secteur Siège social et autres activités se sont chiffrés à 26 M\$ et à 112 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, soit une baisse de 54 M\$ et de 114 M\$ par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de l'apport moindre d'ATCOenergy, qui a été vendue à ATCO Ltd. au troisième trimestre de 2024.

RÉSULTAT AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Siège social et autres activités ¹⁾	(21)	(26)	5	(66)	(70)	4

1) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Compte tenu des éliminations intersectorielles, le résultat ajusté du secteur Siège social et autres activités pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 a augmenté de 5 M\$ et de 4 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de l'augmentation des produits d'intérêts gagnés et du calendrier de certaines dépenses.

FAITS RÉCENTS

Vente d'ATCO Energy Ltd.

Au troisième trimestre de 2024, Canadian Utilities a vendu sa participation de 100 pour cent dans ATCO Energy Ltd. (ATCOenergy et Rūmi) à sa société mère, ATCO, pour un prix de vente convenu de 85 M\$, ce qui a entraîné une perte sur la vente de 14 M\$. Le prix de vente a été étayé par des attestations d'équité indépendantes. Depuis le 1^{er} août 2024, la société ne comptabilise plus ces actifs aux états de la situation financière, aux états du résultat et aux tableaux des flux de trésorerie de ses états financiers consolidés intermédiaires non audités.

DURABILITÉ, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au sein du groupe ATCO, nous équilibrons les enjeux économiques, environnementaux et sociaux à court et à long terme en créant de la valeur pour nos clients, nos employés, nos actionnaires, nos partenaires autochtones et les collectivités. À titre de fournisseur de services essentiels dans diverses collectivités partout au monde, nous faisons preuve d'inclusion dans notre façon de répondre aux besoins de la société d'aujourd'hui et des générations futures tout en assurant de façon constante et en toute sécurité des services fiables et abordables.

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ

Le rapport sur la durabilité 2023 du groupe ATCO a été publié le 6 mai 2024 et est axé sur les sujets d'importance suivants :

- Transition énergétique et environnement – transition énergétique et changements climatiques, émissions de gaz à effet de serre (« GES »), utilisation des terres et biodiversité;
- Résilience et sécurité – fiabilité et disponibilité des réseaux, préparation et réaction aux urgences, sécurité et bien-être du personnel, santé et sécurité publiques et cybersécurité;
- Personnes et partenaires – relations avec les Autochtones, occasions économiques et réconciliation, participation de la collectivité et investissement communautaire, expérience client et satisfaction de la clientèle, développement du capital humain, rétention, recrutement, et diversité, équité et inclusion;
- Gouvernance et responsabilité d'entreprise – gouvernance d'entreprise, éthique des affaires, relations gouvernementales, défense des intérêts politiques et responsabilité à l'égard de la chaîne d'approvisionnement.

Le rapport sur la durabilité tient compte des normes internationales Global Reporting Initiative, des recommandations du Sustainability Accounting Standards Board et du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du Financial Stability Board (« TCFD »), et des nouvelles normes IFRS de l'International Sustainability Standards Board (« ISSB »).

Le rapport sur la durabilité de 2023, des données sur les critères ESG, l'évaluation de nos enjeux importants et d'autres informations sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.canadianutilities.com.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nous nous efforçons de soutenir la transition énergétique et de contribuer positivement aux objectifs sociétaux de développement durable à long terme en poursuivant des initiatives permettant d'intégrer des carburants plus propres, l'énergie renouvelable, le stockage et/ou les efficacités énergétiques. Nous cherchons continuellement à innover et à améliorer les infrastructures et les services énergétiques essentiels que nous offrons à nos clients et aux collectivités. Nous voulons établir un équilibre entre les éléments essentiels à prendre en considération, comme la sécurité, la fiabilité et l'abordabilité, et les caractéristiques particulières en matière de compétence, et notre aspiration à contribuer aux objectifs sociétaux de transition énergétique.

MISE À JOUR SUR LES POLITIQUES ET LA RÉGLEMENTATION

Nous collaborons de façon constructive avec tous les ordres de gouvernement pour préconiser l'adoption de politiques et de règlements habilitants et cerner les obstacles à l'adoption de solutions rentables à l'échelle de l'économie. Nous participons à un grand nombre de discussions, et les exemples qui suivent illustrent comment nous concentrons nos efforts sur les politiques ou les règlements les plus pertinents pour nos projets existants ou prévus.

Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne et Loi d'exécution du budget du gouvernement du Canada

Le 20 juin 2024, la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne* (projet de loi C-59) et la *Loi d'exécution du budget* (projet de loi C-69) ont reçu la sanction royale et sont entrées en vigueur. Quelques points saillants ont été mentionnés dans le plus récent rapport trimestriel. Vous trouverez ci-dessous des mises à jour concernant deux sujets.

- *Loi sur la concurrence* (Canada) – après l'ajout par le gouvernement de nouvelles dispositions visant à contrer l'« écoblanchiment » (c.-à-d. des déclarations trompeuses sur les pratiques environnementales d'une société ou sur les avantages pour l'environnement associés à un produit) à la *Loi sur la concurrence* (Canada), le Bureau de la concurrence a lancé une consultation publique visant à recueillir les commentaires de diverses parties prenantes afin d'éclairer ses futures orientations en matière d'application. Il y a inversion du fardeau de preuve en vertu du nouveau droit privé d'action qui prendra effet le 20 juin 2025 et il incombera désormais aux entreprises de prouver les déclarations qu'elles font, notamment qu'elles ont recours à une « méthodologie internationalement reconnue », qui n'est pas définie. Le Bureau de la concurrence devrait publier de nouvelles lignes directrices fondées sur les réponses reçues au terme de la consultation des parties prenantes avant l'entrée en vigueur du droit privé d'action. Entre-temps, nous continuons d'évaluer l'incidence que ces modifications pourraient avoir sur nos futures publications.
- Restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (« RDEIF ») – les règles relatives à l'introduction d'une limitation additionnelle de la déduction des intérêts au Canada s'appliqueront aux années d'imposition ouvertes le 1^{er} octobre 2023 ou après cette date. Après la publication de ces règles, le gouvernement fédéral a proposé certaines exceptions aux règles du régime de RDEIF, qui s'appliqueraient aux entreprises de services publics réglementées. Nous croyons que les règles du régime de RDEIF n'auront qu'un effet minime sur nos activités si les modifications proposées sont adoptées.

Stratégie pour les bâtiments verts du gouvernement du Canada

En juillet 2024, le gouvernement du Canada a officiellement publié sa Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (« SCBV »). Le document s'articule autour de trois priorités visant à faire progresser la décarbonisation des bâtiments en se concentrant sur l'efficacité énergétique et l'abordabilité : accélérer les rénovations, construire des bâtiments verts et abordables dès le départ et façonner le secteur du bâtiment de l'avenir. Les mesures comprises dans le document se limitent au mazout de chauffage, et aucune cible pour le chauffage au gaz naturel et au propane n'est établie. Conformément à la SCBV, le gouvernement s'engage à mettre en place un cadre réglementaire qui permettra l'élimination progressive de l'installation de systèmes de chauffage au mazout dans les nouvelles constructions, et ce, dès 2028.

Restructuration du marché de l'énergie en Alberta

En mars 2024, le ministre de l'Abordabilité et des Services publics a intimé à l'Alberta Electric System Operator (« AESO ») d'élaborer un plan de restructuration du marché de l'énergie pour le réseau électrique de l'Alberta avec la participation des parties prenantes. Celui-ci devrait être mis en œuvre au début de l'exercice 2025. Le gouvernement de l'Alberta a annoncé en juillet 2024 sa décision concernant la conception technique du réseau électrique restructuré :

- Mise sur pied d'un marché du lendemain obligatoire;
- Autorisation que le prix de l'énergie soit déterminé par les offres stratégiques des intervenants du marché, tout en utilisant la limitation du marché pour limiter une emprise excessive sur ce dernier;
- Maintien d'un prix de l'électricité uniforme à l'échelle de la province;
- Maintien des composantes du réseau électrique restructuré telles qu'elles sont décrites dans l'avis de l'AESO au ministre datant de janvier 2024, y compris la répartition économique soumise à restrictions pour la sécurité, des intervalles de règlement plus courts, l'examen des prix plancher et plafond, ainsi que l'optimisation collaborative de l'énergie et des services accessoires.

L'AESO a lancé un projet à phases multiples en collaboration avec les parties prenantes du secteur afin de faire progresser la nouvelle conception du marché au cours de l'automne 2024. Ce projet comprend plusieurs séances d'information, de la rétroaction écrite ainsi que des analyses approfondies de chacun des flux de travail, et ce, avant le commencement des processus réglementaires requis au début de 2025. Même si plusieurs éléments concernant la conception restent à confirmer, nous examinons actuellement les détails des différentes conceptions possibles ainsi que leurs conséquences éventuelles.

AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Le tableau suivant présente un résumé financier des autres charges et produits consolidés pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 et de 2023. Ces montants sont présentés selon les IFRS. Ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte du calendrier des produits et des charges associés aux activités à tarifs réglementés ainsi que des autres éléments qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Charges d'exploitation	527	391	136	1 545	1 374	171
Dotation aux amortissements et perte de valeur	176	169	7	530	514	16
Résultat tiré de la participation dans des coentreprises	18	15	3	53	48	5
Charges financières, montant net	109	103	6	321	301	20
Charge d'impôt	2	38	(36)	94	152	(58)

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, qui s'entendent du total des frais et des charges après déduction de la dotation aux amortissements et perte de valeur, ont augmenté de 136 M\$ et de 171 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, comparativement à celles des périodes correspondantes de 2023. La hausse des charges d'exploitation s'explique essentiellement par la diminution des profits latents et réalisés sur les instruments financiers dérivés d'ATCOenergy après sa vente à ATCO Ltd. au troisième trimestre de 2024 et par les coûts de restructuration engagés au deuxième trimestre de 2024. L'augmentation des coûts a été en partie contrebalancée par la comptabilisation d'une compensation liée aux garanties de disponibilité des turbines au parc éolien Forty Mile dans ATCO EnPower et par la baisse des coûts de l'électricité pour les clients de détail découlant de la vente d'ATCOenergy.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PERTE DE VALEUR

La dotation aux amortissements et la perte de valeur ont augmenté de 7 M\$ et de 16 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 par rapport aux périodes correspondantes de 2023, surtout en raison des investissements continus dans les entreprises de services publics réglementées et de la mise en exploitation commerciale des projets solaires Barlow, Deerfoot et Empress en 2023 dans le secteur ATCO EnPower. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par la perte de valeur de 8 M\$ enregistrée au deuxième trimestre de 2023 au titre de certaines centrales électriques qui ont été fermées et dont la valeur résiduelle pour l'entreprise de transport d'électricité est considérée comme nulle.

RÉSULTAT TIRÉ DE LA PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES

Le résultat tiré de la participation dans des coentreprises se compose principalement des participations de Canadian Utilities dans des centrales électriques, dans les activités liées à l'électricité de Naka Power (nouvelle dénomination de Northland Utilities Enterprises Ltd.) dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les activités d'exploitation et d'entretien de LUMA Energy à Porto Rico et dans Strathcona Storage Limited Partnership, qui exploite des installations de stockage d'hydrocarbures au carrefour énergétique du centre industriel ATCO situé près de Fort Saskatchewan, en Alberta.

Le résultat tiré de la participation dans des coentreprises a été en hausse de 3 M\$ et de 5 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de la diminution des charges d'exploitation et de la hausse des frais de gestion par suite des ajustements pour l'inflation dans LUMA Energy.

CHARGES FINANCIÈRES, MONTANT NET

Le montant net des charges financières a augmenté de 6 M\$ et de 20 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, principalement du fait des charges d'intérêts plus élevées sur les titres de créance supplémentaires émis pour financer les investissements en capital en cours dans les entreprises de services publics réglementées, contrebalancées en partie par l'accroissement des produits d'intérêts sur les placements en trésorerie.

CHARGE D'IMPÔT

L'impôt sur le résultat pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 a diminué de 36 M\$ et de 58 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, en raison de la baisse du bénéfice avant impôt établi selon les IFRS, qui a été en partie contrebalancée par la perte non déductible liée à la vente d'ATCO Energy Ltd.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre situation financière est soutenue par notre portefeuille diversifié et structuré constitué d'entreprises réglementées et d'activités visées par des contrats à long terme. Nos stratégies commerciales ainsi que le financement de nos activités et de notre croissance future prévue s'appuient sur le maintien de notations de première qualité et l'accès aux marchés financiers à des taux concurrentiels. Les principales sources de financement sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les marchés boursiers. Les liquidités proviennent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et sont soutenues par des niveaux appropriés de trésorerie et les facilités de crédit engagées disponibles.

NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations actuellement attribuées à Canadian Utilities, à CU Inc. et à ATCO Gas Australia Pty Ltd (« ATCO Gas Australia ») au 30 septembre 2024.

	DBRS	Fitch
Canadian Utilities		
Émetteur	A	A-
Titres de créance non garantis de premier rang	A	A-
Billets de trésorerie	R-1 (faible)	F2
Actions privilégiées	PFD-2	BBB
CU Inc.		
Émetteur	A (élevée)	A-
Titres de créance non garantis de premier rang	A (élevée)	A
Billets de trésorerie	R-1 (faible)	F2
Actions privilégiées	PFD-2 (élevée)	BBB+

S&P Global Ratings a attribué la notation d'émetteur et la notation de titres de créance non garantis de premier rang de BBB+, avec perspective stable, à ATCO Gas Australia ¹⁾, une filiale de Canadian Utilities.

1) ATCO Gas Australia est un fournisseur réglementé de services de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale qui dessert la grande région de Perth et les environs.

Le 23 juillet 2024, DBRS Limited a confirmé la notation à long terme attribuée à CU Inc., filiale de Canadian Utilities, soit « A (élevée) », avec perspective stable.

Le 28 août 2024, DBRS Limited a confirmé la notation à long terme de la société, soit « A », avec perspective stable, attribuée à Canadian Utilities Limited.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 30 septembre 2024, Canadian Utilities et ses filiales disposaient des facilités de crédit suivantes :

(en millions de dollars)	Total	Utilisé	Disponible
Facilités engagées à long terme	2 766	1 051	1 715
Facilités non engagées	450	142	308
Total	3 216	1 193	2 023

Des facilités de crédit totales de 3 216 M\$, une tranche de 450 M\$ a trait à des facilités de crédit non engagées pour lesquelles aucune date d'échéance n'est fixée. Le solde de 2 766 M\$ a trait à des facilités de crédit engagées dont les dates d'échéance s'échelonnent entre 2025 et 2027, et pourraient être prorogées au gré des prêteurs.

Une tranche de 670 M\$ du montant de 1 193 M\$ prélevé sur les facilités de crédit se rapporte à ATCO Gas Australia. Les facilités de crédit engagées à long terme servent à répondre à tous les besoins d'ATCO Gas Australia en matière de financement par emprunt. La majeure partie du montant restant est liée au financement de l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable d'ATCO EnPower et à l'émission de lettres de crédit.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2024, la société détenait un montant de 173 M\$ en trésorerie, en baisse de 244 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023. Le tableau suivant montre les principales variations.

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
(en millions de dollars)	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Situation de trésorerie au début de la période	(95)	253	(348)	207	698	(491)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :						
Activités d'exploitation	419	410	9	1 392	1 313	79
Activités d'investissement	(266)	(362)	96	(902)	(1 895)	993
Activités de financement	117	116	1	(522)	301	(823)
Écarts de conversion	(2)	–	(2)	(2)	–	(2)
Situation de trésorerie à la fin de la période	173	417	(244)	173	417	(244)

La société détenait un montant de (95) M\$ et de 207 M\$ en trésorerie à l'ouverture du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2024, soit une baisse de 348 M\$ et de 491 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de placements d'un montant de 190 M\$ dans des titres négociables effectués en février 2023, du financement de projets d'investissement tout au long de 2023 et du calendrier de paiement des dettes d'exploitation.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 419 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en hausse de 9 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, principalement en raison du calendrier de paiement des dettes d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont chiffrés à 1 392 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 79 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, principalement en raison du calendrier de certains produits et charges et du calendrier de paiement des dettes d'exploitation, contrebalancés en partie par les coûts de restructuration.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 266 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en baisse de 96 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison du calendrier de règlement des dettes d'exploitation liées à la vente d'ATCOenergy à ATCO Ltd. au troisième trimestre de 2024 et à l'acquisition en 2023 du portefeuille d'énergie renouvelable, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par l'accroissement des dépenses en immobilisations d'ATCO Energy Systems.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 902 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, en baisse de 993 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, essentiellement du fait de l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable en 2023 et des placements réalisés en 2023 dans des titres négociables.

Un rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations ainsi que des informations sur les titres négociables sont présentés ci-après.

Flux de trésorerie affectés aux investissements en capital ¹⁾ et aux dépenses en immobilisations

Le tableau suivant présente les investissements en capital et les dépenses en immobilisations pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 et de 2023.

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
(en millions de dollars)	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
ATCO Energy Systems						
Électricité	195	156	39	492	450	42
Gaz naturel	169	133	36	436	345	91
	364	289	75	928	795	133
ATCO EnPower	24	22	2	53	105	(52)
ATCO Australia	25	19	6	63	60	3
Siège social et autres activités de CU	1	—	1	8	6	2
Total des dépenses en immobilisations pour Canadian Utilities ^{1), 2)}	414	330	84	1 052	966	86
Dépenses en immobilisations dans des coentreprises						
ATCO Energy Systems						
Électricité	2	—	2	3	2	1
ATCO EnPower	—	1	(1)	2	4	(2)
Regroupement d'entreprises						
ATCO EnPower	—	—	—	—	691	(691)
Siège social et autres activités de CU	4	—	4	4	—	4
Total des investissements en capital pour Canadian Utilities ³⁾	420	331	89	1 061	1 663	(602)

1) Compte tenu des intérêts incorporés au coût de l'actif pendant la construction de 5 M\$ et de 12 M\$ (4 M\$ et 15 M\$ en 2023) pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 et des entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles.

2) Comprend des dépenses en immobilisations de 20 M\$ et de 81 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 (37 M\$ et 117 M\$ en 2023), principalement dans ATCO Energy Systems, qui ont été financées par les apports de clients et les subventions gouvernementales.

3) Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations » du présent rapport de gestion.

Les investissements en capital se sont chiffrés à 420 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, en hausse de 89 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2023, principalement en raison d'une augmentation des dépenses liées aux mises à niveau continues des systèmes et aux projets de croissance pour de nouveaux clients des entreprises de services publics réglementées.

Les investissements en capital ont totalisé 1 061 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, soit une baisse de 602 M\$ par rapport à ceux de 2023, ce qui s'explique essentiellement par l'acquisition, en janvier 2023, du portefeuille d'énergie renouvelable.

Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 414 M\$ et à 1 052 M\$ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024, soit une hausse de 84 M\$ et de 86 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2023, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs énumérés plus haut, sauf en ce qui concerne l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable dans le secteur ATCO EnPower. Les regroupements d'entreprises sont exclus des dépenses en immobilisations.

Titres négociables

En février 2023, la société a investi des liquidités excédentaires de 190 M\$ dans un portefeuille diversifié de titres négociables, dans le but d'obtenir des rendements concurrentiels et de maintenir un niveau élevé de liquidités. Les titres négociables de la société sont gérés activement par un gestionnaire de placements externe, et la majorité des placements sont très liquides et rachetables dans les sept jours ouvrables.

¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations » du présent rapport de gestion.

Activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont chiffrés à 117 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, soit un montant comparable à celui de la période correspondante de 2023.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont chiffrés à 522 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024, en hausse de 823 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, essentiellement du fait du financement requis pour l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable en janvier 2023.

Les informations concernant les activités de financement sont résumées ci-après.

Émission de débentures

Le 11 septembre 2024, CU Inc., filiale de Canadian Utilities, a émis des débentures de 30 ans à 4,664 pour cent d'un montant de 410 M\$. Le produit de cette émission sert à financer les dépenses en immobilisations, à rembourser la dette existante et à d'autres fins générales.

Autres émissions de titres de créance

Le 3 juillet 2024, Canadian Utilities, par l'intermédiaire de sa filiale entièrement détenue, Achnar Limited Partnership, a obtenu une facilité de crédit à terme non renouvelable de 42 M\$ auprès d'un prêteur bancaire. Le produit tiré de cette émission a servi à rembourser la dette existante contractée pour financer les investissements en capital de notre portefeuille d'énergie renouvelable. L'emprunt est amorti sur une période de 11,75 ans, conformément à la durée de l'entente d'achat d'énergie d'Empress et est garanti par les actifs de l'emprunteur. Pour atténuer le risque de taux d'intérêt variable, Achnar Limited Partnership a conclu un swap de taux d'intérêt qui fixe le taux d'intérêt à 5,8589 pour cent, ce qui comprend la marge applicable.

Dividendes et actions ordinaires

Depuis 1972, nous avons augmenté le dividende sur nos actions ordinaires tous les ans, soit un historique de 52 ans. Les dividendes versés aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B ont totalisé 122 M\$ pour le troisième trimestre de 2024 et 349 M\$ pour les neuf premiers mois de 2024.

Le 10 octobre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 45,31 cents par action pour le quatrième trimestre. Les dividendes sont versés au gré du conseil d'administration, en fonction de notre situation financière et d'autres facteurs.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Nous croyons que le cours de nos actions de catégorie A peut, à l'occasion, ne pas refléter pleinement la valeur de notre entreprise, et que le rachat d'actions de catégorie A représente une utilisation souhaitable de nos fonds disponibles. Le rachat d'actions de catégorie A, à des prix appropriés, aidera aussi à réduire la dilution résultant de l'exercice d'options sur actions.

Le 7 septembre 2023, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter un maximum de 2 018 434 actions de catégorie A en circulation. L'offre a pris fin le 6 septembre 2024. Aucune action n'a été rachetée.

Le 9 septembre 2024, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter un maximum de 2 049 604 actions de catégorie A en circulation. Cette offre prendra fin le 8 septembre 2025. Aucune action n'a été rachetée jusqu'à maintenant.

Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »)

En date du 11 juillet 2024, Canadian Utilities a suspendu le RRD. Du 1^{er} janvier 2024 au 11 juillet 2024, Canadian Utilities a émis 631 759 actions de catégorie A aux termes du RRD, par suite du réinvestissement de dividendes de 19 M\$.

Prospectus préalable de base – Canadian Utilities

Le 14 septembre 2023, Canadian Utilities a déposé un prospectus préalable de base lui permettant d'émettre des actions de catégorie A sans droit de vote, des actions privilégiées et des titres de créance sur la durée de 25 mois du prospectus. Au 12 novembre 2024, aucun titre n'avait été émis en vertu du prospectus.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Canadian Utilities se composent d'actions de catégorie A et de catégorie B.

Au 12 novembre 2024, 204 961 487 actions de catégorie A et 66 598 854 actions de catégorie B de la société étaient en circulation, et des options visant l'achat de 3 156 850 actions de catégorie A de la société étaient en cours.

ACTIONS DE CATÉGORIE A SANS DROIT DE VOTE ET ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B

Les porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B sont en droit de se partager également, sur une base par action, tous les dividendes déclarés par la société relatifs à ces catégories d'actions ainsi que l'actif résiduel de la société au moment de sa dissolution. Les porteurs d'actions de catégorie B sont en droit de voter et d'échanger en tout temps chaque action qu'ils détiennent contre une action de catégorie A.

Advenant une offre publique d'achat des actions de catégorie B qui ferait en sorte que l'initiateur détiendrait plus de 50 pour cent des actions de catégorie B en circulation (à l'exclusion de toute action de catégorie B acquise à la conversion d'actions de catégorie A), les porteurs d'actions de catégorie A seraient en droit, pour la durée de l'offre, d'échanger leurs actions de catégorie A contre des actions de catégorie B et de remettre ces actions de catégorie B acquises conformément à l'offre publique d'achat. Le droit d'échanger et de remettre des actions est assujéti à l'exécution de l'offre publique d'achat.

De plus, les porteurs d'actions de catégorie A sont en droit d'échanger leurs actions contre des actions de catégorie B si ATCO Ltd., l'actionnaire contrôlant de la société, cesse de détenir ou de contrôler, directement ou indirectement, plus de 10 000 000 des actions de catégorie B émises et en circulation. Dans tous les cas, chaque action de catégorie A est échangeable contre une action de catégorie B, sous réserve d'une modification du ratio d'échange dans certaines situations, comme un fractionnement d'actions ou une émission de droits de souscription d'actions.

Des 12 800 000 actions de catégorie A pouvant être émises à l'exercice d'options dans le cadre du régime d'options sur actions de la société, 9 597 250 actions de catégorie A pouvaient être émises au 30 septembre 2024. Les options peuvent être attribuées aux dirigeants et aux employés clés de la société et de ses filiales à un prix d'exercice égal à la moyenne pondérée du cours des actions à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours ouvrables précédant immédiatement la date d'attribution. Les modalités d'acquisition des droits ainsi que la période d'exercice (qui ne peut dépasser 10 ans) sont déterminées au moment de l'attribution.

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente les informations financières des huit trimestres clos du 31 décembre 2022 au 30 septembre 2024.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024
Produits des activités ordinaires	974	1 091	860	810
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	185	242	62	12
Bénéfice (perte) attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B	166	223	43	(8)
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,61	0,82	0,16	(0,03)
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,61	0,82	0,16	(0,03)
Résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars) ¹⁾	0,71	0,83	0,43	0,38
Résultat ajusté ²⁾				
ATCO Energy Systems ²⁾	179	221	112	94
ATCO EnPower ²⁾	14	8	18	14
ATCO Australia ²⁾	9	11	17	15
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles ²⁾	(10)	(15)	(30)	(21)
Total du résultat ajusté ²⁾	192	225	117	102

(en millions de dollars, sauf les données par action)	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023
Produits des activités ordinaires	1 107	1 131	879	812
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	145	292	105	125
Bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B	125	273	86	105
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,46	1,01	0,32	0,39
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,46	1,01	0,32	0,39
Résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars) ¹⁾	0,66	0,81	0,37	0,32
Résultat ajusté ²⁾				
ATCO Energy Systems ²⁾	164	207	98	86
ATCO EnPower ²⁾	12	15	8	9
ATCO Australia ²⁾	16	16	17	18
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles ²⁾	(12)	(21)	(23)	(26)
Total du résultat ajusté ²⁾	180	217	100	87

1) Ratio non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Les résultats financiers des huit derniers trimestres reflètent le moment où sont rendues les décisions d'ordre réglementaire concernant les services publics et la nature saisonnière de la demande d'électricité et de gaz naturel.

RÉSULTAT AJUSTÉ

Le résultat ajusté a été plus élevé au quatrième trimestre de 2023 qu'à la période correspondante de 2022, principalement du fait du bénéfice supplémentaire tiré des actifs éoliens Forty Mile et Adelaide acquis en 2023 et du bénéfice tiré des actifs en énergie solaire mis en service en 2023 dans ATCO EnPower, de l'accroissement de la base de tarification et de nouvelles économies de coûts réalisées en 2023 dans les entreprises de distribution d'électricité et de distribution de gaz naturel et de la diminution des charges d'exploitation pour les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale.

Le résultat ajusté pour le premier trimestre de 2024 a augmenté par rapport à celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de l'augmentation du RCP dans les activités d'ATCO Energy Systems. L'augmentation du résultat ajusté a été en partie effacée par la baisse des prix réalisés au parc éolien Forty Mile d'ATCO EnPower et par l'incidence de l'indexation du taux d'inflation sur ATCO Australia.

Le résultat ajusté du deuxième trimestre de 2024 a augmenté par rapport à celui de la période correspondante de 2023, principalement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de l'augmentation du RCP dans les activités d'ATCO Energy Systems, des écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel

d'ATCO EnPower et de l'augmentation des produits d'intérêts gagnés par le siège social. L'augmentation du résultat ajusté a été en partie contrebalancée par l'incidence de l'indexation du taux d'inflation sur ATCO Australia et la réduction des prix réalisés sur nos actifs exposés aux marchés d'ATCO EnPower.

Le résultat ajusté du troisième trimestre de 2024 a augmenté par rapport à celui de la période correspondante de 2023, principalement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de l'augmentation du RCP dans les activités d'ATCO Energy Systems, de la demande accrue et des écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel d'ATCO EnPower, et de l'augmentation des produits d'intérêts gagnés par le siège social. L'augmentation du résultat ajusté a été en partie effacée par l'effet de l'indexation du taux d'inflation dans ATCO Australia et par les ajustements d'impôts comptabilisés par l'entreprise de distribution d'électricité aux deux derniers trimestres de 2023.

BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société tient compte des ajustements temporels liés aux activités à tarifs réglementés et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. Il reflète également les profits et les pertes non récurrents, les pertes de valeur et d'autres éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante qui ont été comptabilisés à divers moments au cours des huit derniers trimestres. Ces éléments ont été exclus du résultat ajusté et sont décrits ci-dessous :

- Au quatrième trimestre de 2022, une reprise de perte de valeur de 4 M\$ (après impôt) a été comptabilisée principalement à l'égard de la participation d'ATCO Australia dans une coentreprise : la centrale de cogénération d'électricité d'Osborne située en Australie-Méridionale. Cette reprise s'explique par l'amélioration des perspectives des prix du marché de l'électricité.
- Au premier trimestre de 2023, la société a comptabilisé des frais juridiques et autres coûts de 9 M\$ (après impôt) dans le cadre de la résiliation anticipée des accords-cadres de services de Wipro pour la prestation de services gérés de technologie de l'information (TI). Le litige a été réglé le 26 février 2023.
- Au deuxième trimestre de 2023, la société a comptabilisé une perte de valeur de 8 M\$ (après impôt) relativement à certaines centrales électriques de l'entreprise de transport d'électricité. Ces centrales ont été fermées puisque leur valeur résiduelle a été considérée comme nulle.
- Au quatrième trimestre de 2023, la société a comptabilisé une perte de valeur de 36 M\$ (après impôt) relativement à certains actifs au titre de logiciels qu'elle ne devrait pas utiliser.
- Au deuxième trimestre de 2024, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 36 M\$ (après impôt) se rapportant principalement aux réductions de personnel et aux indemnités de départ connexes.
- Au deuxième trimestre de 2024, la société a comptabilisé une réduction de 8 M\$ (après impôt) du résultat liée à une décision de mise en application de l'AUC au sujet de deux questions passées que l'entreprise de transport d'électricité avait déclarées elle-même à l'équipe de la mise en application de l'AUC.
- Au troisième trimestre de 2024, la société a vendu sa participation de 100 pour cent dans ATCO Energy Ltd. à ATCO Ltd., ce qui a entraîné une perte sur la vente de 14 M\$.

AUTRES MESURES FINANCIÈRES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Ce rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non audités de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été établis selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 34 *Information financière intermédiaire* et selon des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »).

Le présent rapport de gestion fait mention à plusieurs reprises du « total des mesures sectorielles » (au sens attribué dans le Règlement 52-112), des « mesures financières non conformes aux PCGR » (au sens attribué dans le Règlement 52-112) et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens attribué dans le Règlement 52-112), dont les descriptions sont présentées ci-après.

Total des mesures sectorielles

Le Règlement 52-112 définit le « total des mesures sectorielles » comme une mesure financière, présentée par un émetteur, qui est un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter d'une entité, qui n'est pas une composante d'un poste des états financiers de base de l'entité, qui est présentée dans les notes des états financiers de l'entité, et qui n'est pas présentée dans les états financiers de base de l'entité.

Le résultat ajusté consolidé et le résultat ajusté de Canadian Utilities, d'ATCO Energy Systems, d'ATCO EnPower, d'ATCO Australia et du secteur Siège social et autres activités constituent un total des mesures sectorielles, au sens attribué dans le Règlement 52-112.

Le total des mesures sectorielles est la mesure financière la plus directement comparable au total du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société. Le total des mesures sectorielles comparable pour les périodes correspondantes de 2023 a été calculé au moyen de la même composition et est présenté avec le total des mesures sectorielles de la période considérée dans le présent rapport de gestion. Un rapprochement du total des mesures sectorielles et du total du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société est présenté dans le présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Le Règlement 52-112 définit une « mesure financière non conforme aux PCGR » comme une mesure financière présentée par un émetteur qui a) représente la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus d'une entité; b) en ce qui concerne sa composition, exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de l'entité ou comprend un montant qui en est exclu; c) n'est pas présentée dans les états financiers de l'entité; et d) ne constitue pas un ratio, une fraction, un pourcentage ou une représentation similaire.

Toute référence aux « investissements en capital », au « résultat ajusté » au titre de la distribution d'électricité, du transport d'électricité, des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale, du total de l'électricité, de la distribution de gaz naturel, du transport de gaz naturel, du total du gaz naturel, d'ATCO Gas Australia, d'ATCO Power Australia, de la production d'électricité et du stockage et des infrastructures hydrauliques industrielles, au BAIIA ajusté d'ATCO EnPower et à la base de tarification à la mi-exercice représentent une mesure financière non conforme aux PCGR, au sens attribué dans le Règlement 52-112.

Le résultat ajusté s'entend du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associées aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté permet de présenter le résultat tiré des activités à tarifs réglementés sur la même base qu'avant l'adoption des normes IFRS de comptabilité, à savoir les PCGR des États-Unis pour les activités à tarifs réglementés. Le résultat ajusté est présenté à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non audités. Le résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B correspond au résultat ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période.

Le résultat ajusté est la mesure financière la plus directement comparable au bénéfice attribuable aux actionnaires de la société, mais il ne s'agit pas d'une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers. Le résultat ajusté pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que le résultat ajusté est une mesure clé du bénéfice sectoriel qui sert à évaluer le rendement des secteurs d'activité et à attribuer les ressources et qui permet une analyse plus efficace du rendement et des tendances opérationnels. Pour les investisseurs, le résultat ajusté peut être utile, car il ne tient pas compte des éléments qui ne sont pas dans le cours normal des activités et, par conséquent, il fournit un aperçu du résultat découlant du cours normal des activités de l'émetteur. Un rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société figure dans le présent rapport de gestion.

Les investissements en capital, une mesure financière non conforme aux PCGR, s'entendent des fonds affectés aux dépenses en immobilisations et aux regroupements d'entreprises et des fonds affectés à la quote-part qui revient à la société des dépenses en immobilisations des coentreprises. Les dépenses en immobilisations comprennent les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction. Les dépenses en immobilisations sont la mesure financière la plus directement comparable aux investissements en capital. Les investissements en capital ne sont pas une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers. Les investissements en capital pourraient ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. De l'avis de la direction, les investissements en capital reflètent le total des liquidités investies par la société dans ses actifs. Pour les investisseurs, les investissements en capital sont une mesure utile, car ils indiquent le montant des liquidités affectées pour acquérir les actifs et y investir. Un rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations figure dans le présent rapport de gestion.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le BAIIA ajusté, y compris un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat ajusté d'ATCO EnPower, à l'« Annexe 1 – Informations supplémentaires non auditées » du présent rapport de gestion.

La base de tarification à la mi-exercice est une mesure financière non conforme aux PCGR. La base de tarification à la mi-exercice pour un exercice donné est calculée comme étant la moyenne de la base de tarification à l'ouverture de l'exercice et de celle à la clôture. L'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice est un indicateur clé de l'évolution du résultat d'une entreprise de services publics, tout dépendant des changements du ratio des capitaux propres selon la base de tarification à la mi-exercice et du taux de rendement des actions ordinaires. La base de tarification à la mi-exercice n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers et pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction considère la base de tarification à la mi-exercice comme une mesure clé pour déterminer la rentabilité de la société. Vous trouverez de plus amples renseignements concernant la base de tarification à la mi-exercice, y compris un rapprochement de la base de tarification à la mi-exercice et des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'« Annexe 1 – Informations supplémentaires non auditées » du présent rapport de gestion.

Ratio non conforme aux PCGR

Le Règlement 52-112 définit un « ratio non conforme aux PCGR » comme toute mesure financière présentée par un émetteur qui remplit les conditions suivantes : a) elle est exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire; b) elle a au moins une mesure financière non conforme aux PCGR comme composante; et c) elle n'est pas présentée dans les états financiers de l'entité.

Le résultat ajusté (en dollars par action) constitue un ratio non conforme aux PCGR, au sens attribué dans le Règlement 52-112.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT AJUSTÉ ET DU BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le résultat ajusté s'entend du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associées aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté est une mesure clé du bénéfice sectoriel dont la direction se sert pour évaluer le rendement des secteurs d'activité et attribuer les ressources. La direction est d'avis que le résultat ajusté permet une meilleure appréciation des données relatives à la réglementation des tarifs au Canada et en Australie que le résultat établi selon les IFRS. De plus amples informations concernant cette mesure sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 30 septembre				
2024	ATCO Energy Systems	ATCO EnPower	ATCO Australia	Siège social et autres activités	Éliminations intersectorielles	Chiffres consolidés
2023						
Produits des activités ordinaires	653	66	65	31	(5)	810
	604	69	59	98	(18)	812
Résultat ajusté	94	14	15	(21)	–	102
	86	9	18	(26)	–	87
Perte sur la vente d'une participation dans une filiale de la société	–	–	–	(14)	–	(14)
	–	–	–	–	–	–
(Pertes) profits latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	–	1	–	(77)	–	(76)
	–	–	–	70	–	70
Activités à tarifs réglementés	(8)	–	(7)	–	–	(15)
	(34)	–	(12)	(1)	–	(47)
Décision concernant des questions liées aux TI	(5)	–	–	–	–	(5)
	(5)	–	–	–	–	(5)
Dividendes sur les actions privilégiées de Canadian Utilities Limited	–	–	–	20	–	20
	–	–	–	20	–	20
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	81	15	8	(92)	–	12
	47	9	6	63	–	125

(en millions de dollars)

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre

2024	ATCO Energy Systems	ATCO EnPower	ATCO Australia	Siège social et autres activités	Éliminations intersectorielles	Chiffres consolidés
2023						
Produits des activités ordinaires	2 243	226	180	175	(63)	2 761
	2 168	261	167	318	(92)	2 822
Résultat ajusté	427	40	43	(66)	–	444
	391	32	51	(70)	–	404
Perte sur la vente d'une participation dans une filiale de la société	–	–	–	(14)	–	(14)
	–	–	–	–	–	–
Restructuration	(32)	(2)	(2)	–	–	(36)
	–	–	–	–	–	–
Décision de règlement d'ATCO Electric	(8)	–	–	–	–	(8)
	–	–	–	–	–	–
(Pertes) profits latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	–	4	–	(87)	–	(83)
	–	–	–	138	–	138
Activités à tarifs réglementés	(10)	–	(19)	–	–	(29)
	(13)	–	(35)	2	–	(46)
Décision concernant des questions liées aux TI	(16)	–	–	–	–	(16)
	(15)	–	–	–	–	(15)
Perte de valeur	–	–	–	–	–	–
	(8)	–	–	–	–	(8)
Transition des services gérés de TI	–	–	–	–	–	–
	(2)	–	(7)	–	–	(9)
Dividendes sur les actions privilégiées de Canadian Utilities Limited	–	–	–	58	–	58
	–	–	–	58	–	58
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	361	42	22	(109)	–	316
	353	32	9	128	–	522

PERTE SUR LA VENTE D'UNE PARTICIPATION DANS UNE FILIALE DE LA SOCIÉTÉ

Le 1^{er} août 2024, la société a vendu sa participation de 100 pour cent dans ATCO Energy Ltd., société de l'Alberta qui vend au détail de l'électricité et du gaz naturel et des solutions pour maisons complètes, à sa société mère, ATCO Ltd., pour une contrepartie totale de 114 M\$, ce qui a entraîné une perte sur la vente de 14 M\$. La contrepartie totale est composée du prix de vente convenu de 85 M\$ et du transfert d'une dette bancaire de 31 M\$ à ATCO Ltd., moins un ajustement du fonds de roulement de 2 M\$. La perte sur la vente d'ATCO Energy Ltd. a été exclue du résultat ajusté.

RESTRUCTURATION

Au deuxième trimestre de 2024, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 36 M\$ (après impôt) se rapportant principalement aux réductions de personnel et aux indemnités de départ connexes. Puisque ces coûts ne figurent pas dans le cours normal des activités, ils ont été exclus du résultat ajusté.

DÉCISION DE RÈGLEMENT D'ATCO ELECTRIC

Le 24 juin 2024, l'équipe responsable de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric ont déposé une demande conjointe visant l'approbation par l'AUC d'un règlement à l'amiable portant sur deux questions qu'ATCO Electric avait préalablement déclarées elle-même à l'équipe de la mise en application de l'AUC. Ces questions passées, qui se rapportent à des exigences de déclaration pour deux points indépendants compris dans les demandes déposées en 2015 et en 2019, pour des projets construits entre 2012 et 2015, ont été identifiées à la suite d'une enquête interne approfondie appuyée par des tiers indépendants.

Le 25 septembre 2024, l'AUC a rendu une décision approuvant le règlement à l'amiable, qui comprend une sanction administrative de 3 M\$, et un remboursement aux clients au moyen d'un ajustement de facturation de 4 M\$ à l'Alberta Electric System Operator (« AESO »). Au deuxième trimestre de 2024, la société a comptabilisé des coûts de 8 M\$ (après impôt) liés à la procédure. Puisqu'ils n'ont pas été engagés dans le cours normal des activités, ils ont été exclus du résultat ajusté.

PROFITS ET PERTES LATENTS SUR LES CONTRATS À TERME ET LES SWAPS SUR MARCHANDISES ÉVALUÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Les entreprises de production d'électricité et de vente au détail d'électricité et de gaz naturel concluent des swaps sur marchandises à prix fixe afin de gérer leur exposition aux volumes et aux prix de l'électricité et du gaz naturel. Ces contrats sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur des swaps sur marchandises à prix fixe et les reclassements des profits ou des pertes latents au titre des autres éléments du résultat global de l'entreprise de production d'électricité sont comptabilisés dans le secteur ATCO EnPower, et ceux de l'entreprise de vente au détail d'électricité et de gaz naturel, dans le secteur Siège social et autres activités.

Le principal décideur opérationnel est d'avis que le fait d'éliminer les profits et les pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché donne une image plus fidèle des résultats d'exploitation de la société.

Les profits et les pertes réalisés sont comptabilisés en résultat ajusté lorsque les contrats sur marchandises sont réglés.

ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

ATCO Electric Transmission, ATCO Electric Distribution, ATCO Electric Yukon, Northland Utilities (NWT), Northland Utilities (Yellowknife), ATCO Gas, ATCO Pipelines et ATCO Gas Australia sont désignées collectivement les « entreprises de services publics réglementées ».

À l'heure actuelle, les normes IFRS de comptabilité ne contiennent pas de directives précises que la société est en droit d'adopter concernant les entités à tarifs réglementés. En l'absence de telles directives, les entreprises de services publics réglementées ne comptabilisent pas les actifs et les passifs liés aux activités à tarifs réglementés comme pourraient le prescrire les décisions d'ordre réglementaire. Les entreprises de services publics réglementées comptabilisent plutôt les produits des activités ordinaires en résultat lorsque les montants sont facturés aux clients, conformément à la structure tarifaire autorisée par l'organisme de réglementation. Les coûts et les charges d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les coûts engagés dans le cadre de la construction d'un actif satisfaisant aux critères de comptabilisation sont incorporés au coût des immobilisations corporelles ou incorporelles correspondantes.

La société utilise les normes publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis comme autre source de principes comptables généralement reconnus pour comptabiliser les activités à tarifs réglementés aux fins de l'information financière fournie en interne au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel est d'avis que le résultat présenté conformément aux normes du FASB représente mieux le résultat d'exploitation lié aux activités à tarifs réglementés de la société. Par conséquent, la société présente le résultat ajusté selon ce référentiel dans ses informations sectorielles. Les normes de comptabilité des activités à tarifs réglementés influent sur le moment où certains produits et charges sont comptabilisés comparativement aux activités à tarifs non réglementés, et visent à refléter adéquatement l'incidence économique des décisions d'un organisme de réglementation sur les produits des activités ordinaires.

La comptabilité des activités à tarifs réglementés diffère du traitement selon les normes IFRS de comptabilité de la façon suivante :

Ajustement lié au calendrier	Éléments	Traitement selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés	Traitement selon les IFRS
Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée	Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux, et incidence du temps plus froid.	La société diffère la comptabilisation des rentrées de fonds reçues avant l'engagement des dépenses.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque les montants sont facturés aux clients, et les coûts lorsqu'ils sont engagés.
Produits à facturer au cours de périodes ultérieures	Impôt différé, incidence du temps plus chaud et incidence de l'inflation sur la base de tarification.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires associés aux coûts recouvrables avant de les facturer aux clients.	La société comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés, mais elle ne comptabilise pas de recouvrement avant que les tarifs facturés aux clients soient modifiés et les montants bien recouverts par l'intermédiaire de la facturation future.
Décisions d'ordre réglementaire reçues	Décisions d'ordre réglementaire reçues qui touchent la période considérée et les périodes antérieures.	La société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsque la décision est rendue.	La société ne comptabilise pas de résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire lorsqu'elle la reçoit, les actifs et les passifs réglementaires n'étant pas comptabilisés selon les normes IFRS de comptabilité.
Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments	Règlement des montants à recevoir des clients, ou à leur payer, et autres éléments.	La société comptabilise un montant à recevoir des clients, ou à leur payer, à titre de réduction de ses actifs et passifs réglementaires lorsque ce montant est recouvré ou remboursé par l'intermédiaire de la facturation future.	La société comptabilise un résultat lorsque les tarifs facturés aux clients sont modifiés et que les montants sont recouverts auprès des clients ou remboursés à ceux-ci par l'intermédiaire de la facturation future.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre, les ajustements temporels importants qui découlent des différences entre la comptabilité des activités à tarifs réglementés et les normes IFRS de comptabilité se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée						
Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux ¹⁾	31	24	7	94	90	4
Produits à facturer au cours de périodes ultérieures						
Impôt différé ²⁾	(32)	(39)	7	(95)	(113)	18
Incidence du temps plus chaud ³⁾	(5)	(3)	(2)	(1)	(10)	9
Incidence de l'inflation sur la base de tarification ⁴⁾	(6)	(11)	5	(16)	(32)	16
Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments						
Gel des tarifs de distribution ⁵⁾	–	4	(4)	–	13	(13)
Autres ⁶⁾	(3)	(22)	19	(11)	6	(17)
	(15)	(47)	32	(29)	(46)	17

1) Les frais d'enlèvement et de remise en état des lieux sont facturés aux clients sur la durée d'utilité estimative des actifs connexes, en fonction de la prévision des coûts qui seront engagés au cours de périodes ultérieures.

2) L'impôt sur le résultat est facturé aux clients lorsqu'il est payé par la société.

3) Les tarifs des clients des services de distribution du gaz naturel sont fondés sur des prévisions des températures normales. Les variations de température peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Les produits attribuables aux températures supérieures ou inférieures à la normale pour la période considérée sont remboursés aux clients ou recouverts auprès de ceux-ci au cours des périodes ultérieures.

4) La partie de la base de tarification d'ATCO Gas Australia qui est indexée sur l'inflation est facturée aux clients au moyen du recouvrement de la dotation aux amortissements au cours d'exercices ultérieurs, en fonction du taux d'inflation annuel prévu et réel. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les produits au titre de la composante inflation de la base de tarification sont comptabilisés pour la période considérée lorsqu'ils sont

gagnés. Les écarts entre les montants réalisés et les montants facturés aux clients sont différés et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

- 5) *En 2021, en réaction à la pandémie de COVID-19, les entreprises de distribution d'électricité et de distribution de gaz naturel ont demandé un allègement tarifaire provisoire pour les clients afin de geler les tarifs de distribution de base actuels, qui a été approuvé par l'AUC. Conformément aux directives de l'AUC, le recouvrement des tarifs différés de 2021 a commencé en 2022, et des montants de 4 M\$ (après impôt) et de 13 M\$ (après impôt) ont été facturés aux clients pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023.*
- 6) *Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2023, l'entreprise de distribution d'électricité a remboursé aux clients un montant d'environ 17 M\$ (après impôt) pour régler des comptes de report liés principalement à l'impôt foncier et au capital directement attribué.*

DÉCISION CONCERNANT DES QUESTIONS LIÉES AUX TI

Comme c'est le cas pour le profit sur la vente, en 2014, de l'entreprise de services de TI de la société, les conséquences financières de la décision concernant les questions liées aux TI sont exclues du résultat ajusté. Les montants exclus du résultat ajusté pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 s'élèvent à 5 M\$ et à 16 M\$ (après impôt) (5 M\$ et 15 M\$ après impôt en 2023).

PERTE DE VALEUR

Au deuxième trimestre de 2023, la société a comptabilisé une perte de valeur de 8 M\$ (après impôt) relativement à certaines centrales électriques de l'entreprise de transport d'électricité. Ces centrales ont été fermées et leur valeur résiduelle a été considérée comme nulle.

TRANSITION DES SERVICES GÉRÉS DE TI

En 2023, la société a comptabilisé des frais juridiques et autres coûts supplémentaires de 9 M\$ (après impôt) dans le cadre du litige concernant les accords-cadres de services de Wipro, qui a été réglé le 26 février 2023.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT AJUSTÉ ET DU BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR SECTEUR

ATCO Energy Systems

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du résultat ajusté d'ATCO Energy Systems et de la mesure financière la plus directement comparable, le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.

Trimestres clos les
30 septembre

(en millions de dollars)

2024	Canadian Utilities Limited							
2023	Électricité				Gaz naturel			ATCO Energy Systems
	Distribution d'électricité	Transport d'électricité	Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale	Chiffres consolidés	Distribution de gaz naturel	Transport de gaz naturel	Chiffres consolidés	
Résultat ajusté	37	47	14	98	(25)	21	(4)	94
	38	45	12	95	(30)	21	(9)	86
Activités à tarifs réglementés	(8)	(5)	–	(13)	8	(3)	5	(8)
	(8)	(41)	–	(49)	16	(1)	15	(34)
Décision concernant des questions liées aux TI	(1)	(2)	–	(3)	(3)	1	(2)	(5)
	(2)	(2)	–	(4)	(1)	–	(1)	(5)
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	28	40	14	82	(20)	19	(1)	81
	28	2	12	42	(15)	20	5	47

(en millions de dollars)

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre

2024	Canadian Utilities Limited							
2023	Électricité				Gaz naturel			ATCO Energy Systems
	Distribution d'électricité	Transport d'électricité	Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale	Chiffres consolidés	Distribution de gaz naturel	Transport de gaz naturel	Chiffres consolidés	
Résultat ajusté	104	143	40	287	73	67	140	427
	104	126	34	264	58	69	127	391
Restructuration	(8)	(5)	–	(13)	(16)	(3)	(19)	(32)
	–	–	–	–	–	–	–	–
Décision de règlement d'ATCO Electric	–	(8)	–	(8)	–	–	–	(8)
	–	–	–	–	–	–	–	–
Activités à tarifs réglementés	(23)	(13)	–	(36)	33	(7)	26	(10)
	3	(36)	–	(33)	26	(6)	20	(13)
Décision concernant des questions liées aux TI	(5)	(4)	–	(9)	(6)	(1)	(7)	(16)
	(5)	(4)	–	(9)	(5)	(1)	(6)	(15)
Perte de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	(8)	–	(8)	–	–	–	(8)
Transition des services gérés de TI	–	–	–	–	–	–	–	–
	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(1)	(2)
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	68	113	40	221	84	56	140	361
	101	78	34	213	78	62	140	353

ATCO EnPower

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du résultat ajusté d'ATCO EnPower et de la mesure financière la plus directement comparable, le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.

(en millions de dollars)

Trimestres clos les
30 septembre

2024	Canadian Utilities Limited		
2023	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	ATCO EnPower
Résultat ajusté	1	13	14
	2	7	9
Profits latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	1	–	1
	–	–	–
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	2	13	15
	2	7	9

(en millions de dollars)

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre

2024 2023	Canadian Utilities Limited		
	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	ATCO EnPower
Résultat ajusté	7	33	40
	12	20	32
Restructuration	–	(2)	(2)
	–	–	–
Profits latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	4	–	4
	–	–	–
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	11	31	42
	12	20	32

ATCO Australia

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du résultat ajusté d'ATCO Australia et de la mesure financière la plus directement comparable, le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.

(en millions de dollars)

Trimestres clos les
30 septembre

2024 2023	Canadian Utilities Limited		
	ATCO Gas Australia	ATCO Power Australia	ATCO Australia
Résultat ajusté	17	(2)	15
	19	(1)	18
Activités à tarifs réglementés	(7)	–	(7)
	(12)	–	(12)
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	10	(2)	8
	7	(1)	6

(en millions de dollars)

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre

2024 2023	Canadian Utilities Limited		
	ATCO Gas Australia	ATCO Power Australia	ATCO Australia
Résultat ajusté	41	2	43
	54	(3)	51
Restructuration	(1)	(1)	(2)
	–	–	–
Activités à tarifs réglementés	(19)	–	(19)
	(35)	–	(35)
Transition des services gérés de TI	–	–	–
	(6)	(1)	(7)
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	21	1	22
	13	(4)	9

RAPPROCHEMENT DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL ET DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements en capital, une mesure financière non conforme aux PCGR, s'entendent des fonds affectés aux dépenses en immobilisations et aux regroupements d'entreprises et des fonds affectés à la quote-part qui revient à la société des dépenses en immobilisations des coentreprises. De l'avis de la direction, les investissements en capital reflètent le total des liquidités investies par la société dans ses actifs. Les dépenses en immobilisations comprennent les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction. De plus amples informations concernant cette mesure non conforme aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)					
Trimestres clos les 30 septembre					
2024	ATCO Energy Systems	ATCO EnPower	ATCO Australia	Siège social et autres activités de CU	Chiffres consolidés
2023					
Investissements en capital	366	24	25	5	420
	289	23	19	–	331
Dépenses en immobilisations dans des coentreprises	(2)	–	–	–	(2)
	–	(1)	–	–	(1)
Regroupements d'entreprises	–	–	–	(4)	(4)
	–	–	–	–	–
Dépenses en immobilisations	364	24	25	1	414
	289	22	19	–	330

(en millions de dollars)					
Périodes de neuf mois closes les 30 septembre					
2024	ATCO Energy Systems	ATCO EnPower	ATCO Australia	Siège social et autres activités de CU	Chiffres consolidés
2023					
Investissements en capital	931	55	63	12	1 061
	797	800	60	6	1 663
Dépenses en immobilisations dans des coentreprises	(3)	(2)	–	–	(5)
	(2)	(4)	–	–	(6)
Regroupements d'entreprises ¹⁾	–	–	–	(4)	(4)
	–	(691)	–	–	(691)
Dépenses en immobilisations	928	53	63	8	1 052
	795	105	60	6	966

1) Le regroupement d'entreprises d'ATCO EnPower fait référence à l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable en janvier 2023.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'attestation des documents intermédiaires pour la période close le 30 septembre 2024 exige que la société indique dans son rapport de gestion intermédiaire tout changement apporté à son contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu lieu au cours de la période considérée et qui a eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence significative sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière. La société confirme qu'elle n'a identifié aucun changement de ce type au cours du trimestre allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Vente d'ATCO Energy Ltd.

Le 1^{er} août 2024, la société a vendu sa participation de 100 pour cent dans ATCO Energy Ltd., société de l'Alberta qui vend au détail de l'électricité et du gaz naturel et des solutions pour maisons complètes, à ATCO Ltd., pour un prix de vente convenu de 85 M\$, ce qui a entraîné une perte sur la vente de 14 M\$. Le prix de vente a été étayé par des attestations d'équité indépendantes. ATCO Energy Ltd. était auparavant présentée dans les résultats du secteur Siège social et autres activités. De plus amples informations concernant la vente sont présentées à la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

ADOPTION DES NORMES COMPTABLES MODIFIÉES

La société a adopté les modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers* avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. Les modifications clarifient les exigences relatives au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et ajoutent l'obligation de fournir des informations supplémentaires pour aider les utilisateurs des états financiers à comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent exigibles dans les douze mois suivant la date de clôture. L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la société.

FUTURES MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* visant à clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, y compris l'introduction d'une nouvelle exception pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur les états financiers consolidés.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés figurant dans le présent rapport de gestion constituent de l'information prospective. L'information prospective comprend généralement des expressions comme « s'attendre à », « planifier », « estimer », « prévoir », « peuvent », « seront », « a l'intention de », « devraient », « objectifs », « cibles », « stratégie », « futur » et d'autres encore. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion porte notamment, sans s'y limiter, sur les plans stratégiques; les réductions d'émissions; les plans et les occasions de croissance et d'expansion; la date prévue de début, d'achèvement ou d'exploitation commerciale des activités, des contrats ou des projets; les modalités prévues des contrats; l'incidence ou les avantages des contrats, y compris les avantages économiques et les autres avantages pour la société et ses partenaires et contreparties; l'inflation prévue; le versement de dividendes et la croissance prévue de ces derniers; la taille, les caractéristiques et la capacité de livraison de gaz naturel supplémentaire prévues du projet de canalisation principale de Yellowhead; le moment prévu pour le début de la construction et la mise en service du projet de canalisation principale de Yellowhead; la date prévue de la décision à l'égard de l'offre de service d'ATCO Australia liée au plan d'embauche pour le projet d'hydrogène de l'Australie-Méridionale; les plans d'ATCO EnPower concernant la gestion de la végétation du parc solaire par des moutons au projet solaire d'Empress; l'incidence prévue des nouvelles lois; le moment et l'incidence prévus des décisions et des nouvelles informations d'ordre réglementaire; la situation de trésorerie, les sources de financement et les obligations financières contractuelles et les autres engagements de la société; et la clôture ou la réalisation prévue des opérations visées.

Même si la société est d'avis que les prévisions formulées dans l'information prospective sont raisonnables, compte tenu de l'information disponible à la date où les énoncés ont été formulés et des processus suivis pour préparer l'information, ces énoncés ne représentent pas une garantie de la performance future, et rien ne garantit que les prévisions se concrétiseront. Il ne faut pas se fier outre mesure à l'information prospective. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses, et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent considérablement de ceux qui y sont exprimés ou sous-entendus. L'information prospective présentée par la société reflète les opinions et les hypothèses de cette dernière en ce qui a trait, notamment, à ce qui suit : l'augmentation de la demande en énergie; l'inflation; le développement et la performance des technologies et des innovations technologiques et la capacité d'accéder à tous les outils technologiques nécessaires, et de les mettre en œuvre, en vue de l'atteinte des objectifs commerciaux; la poursuite de la collaboration avec certains partenaires d'affaires, de nouveaux partenaires d'affaires ainsi que certains organismes de réglementation et groupes environnementaux; la performance des actifs et de l'équipement; les niveaux de la demande en ce qui a trait au pétrole, au gaz naturel, à l'essence, au diesel et à d'autres sources d'énergie; les niveaux futurs de consommation d'énergie; les taux de production futurs; les produits des activités ordinaires et le résultat futurs; la capacité de respecter les échéanciers des projets en cours et d'autres hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de la direction quant à l'information prospective mentionnée aux présentes.

Les résultats réels de la société pourraient différer considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, en raison notamment des risques inhérents à la performance des actifs; à la rentabilité des capitaux et aux économies de coûts; aux lois, aux règlements et aux politiques gouvernementales applicables, y compris l'incertitude liée aux modifications récentes de la *Loi sur la concurrence* (Canada); aux décisions d'ordre réglementaire; à l'environnement concurrentiel des secteurs dans lesquels la société exerce ses activités; à la conjoncture des marchés et de l'économie; au risque de crédit; aux fluctuations des taux d'intérêt; à la disponibilité et au coût de la main-d'œuvre, des matériaux, des services, de l'infrastructure et de la demande future pour des ressources; au développement et à l'exécution de projets, y compris les projets en développement qui ne respectent pas l'échéancier, qui ne se concrétisent pas ou qui ne respectent pas le budget estimé; à la disponibilité des sources de financement pour les projets en développement à des conditions acceptables; aux prix de l'électricité, du gaz naturel, des liquides de gaz naturel et de l'énergie renouvelable; au développement et à la performance des technologies et des nouveaux produits, services et programmes écoénergétiques, y compris l'utilisation de combustibles sans émission de carbone ou provenant de sources renouvelables, le captage et le stockage du carbone, l'électrification de l'équipement alimenté par des sources d'énergie ne produisant aucune émission et l'utilisation et la disponibilité de crédits compensatoires de carbone; à la résiliation ou la rupture éventuelle de contrats par des contreparties; à la survenance d'événements imprévus comme des incendies, des événements météorologiques extrêmes, des explosions, des éruptions, des bris d'équipement, des incidents liés au transport et d'autres accidents ou événements similaires, des pandémies, des tensions géopolitiques et des guerres ainsi qu'à d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la société. En raison des interdépendances et de la corrélation entre ces facteurs, il est impossible de déterminer avec certitude l'incidence que pourrait avoir l'une ou l'autre de ces hypothèses sur un énoncé prospectif donné. Le lecteur devrait également savoir que la liste de facteurs et de risques qui précède n'est pas exhaustive. Pour obtenir des informations complémentaires sur les principaux risques auxquels est exposée la société, se reporter à la rubrique « Risques commerciaux et gestion du risque » du rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le présent rapport de gestion peut contenir de l'information qui constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières, qui sont toutes assujetties aux hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves indiqués ci-dessus. Le lecteur est mis en garde contre le fait que les hypothèses retenues pour la préparation de ces informations, bien qu'elles étaient raisonnables au moment de la préparation, pourraient se révéler imprécises ou inexactes et qu'il ne faut donc pas se fier indûment aux informations financières prospectives ou aux perspectives financières. Les résultats, la performance et les réalisations réels de la société pourraient différer considérablement de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans l'information financière prospective ou les perspectives financières. La société a inclus ces informations afin de donner au lecteur un aperçu plus complet de ses activités d'exploitation futures et de ses attentes actuelles concernant sa performance future. Ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins, et le lecteur est donc mis en garde contre le fait qu'elles ne devraient pas être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont présentées. L'information financière prospective ou les perspectives financières contenues aux présentes ont été formulées à la date du présent rapport de gestion.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion représente les attentes de la société à la date des présentes, et elle pourrait changer après cette date. La société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres motifs, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Des informations complémentaires sur la société, y compris les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 et la plus récente notice annuelle datée du 28 février 2024, sont accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Il est également possible d'obtenir des exemplaires de ces documents en faisant la demande au service des relations avec les investisseurs par écrit à l'adresse 5302, rue Forand S. O., immeuble Ouest, 3^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4, par téléphone au 403 292-7500 ou par courriel à l'adresse investorrelations@atco.com. Il est possible d'obtenir de l'information au sujet de la société sur son site Web à l'adresse www.canadianutilities.com.

GLOSSAIRE

AESO s'entend de l'Alberta Electric System Operator.

actions de catégorie A s'entend des actions ordinaires de catégorie A sans droit de vote de la société.

actions de catégorie B s'entend des actions ordinaires de catégorie B de la société.

apports de clients s'entend des apports en trésorerie non remboursables provenant de clients pour certaines entrées d'immobilisations corporelles, principalement pour ATCO Energy Systems. Ces apports sont effectués lorsque les produits estimatifs sont inférieurs au coût de la prestation des services.

AUC désigne l'Alberta Utilities Commission.

ESG s'entend des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

GES s'entend de gaz à effet de serre.

IFRS s'entend des Normes internationales d'information financière.

mégawatt (« MW ») s'entend d'une mesure de puissance électrique égale à 1 000 000 de watts.

PCGR s'entend des principes comptables généralement reconnus du Canada.

principal décideur opérationnel s'entend du chef de la direction et des autres membres du comité de direction.

entreprises de services publics réglementées s'entend des entreprises de distribution d'électricité, de transport d'électricité, de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel, ATCO Gas Australia et leurs filiales.

RCP s'entend du rendement des capitaux propres.

RRD désigne le régime de réinvestissement des dividendes.

société s'entend de Canadian Utilities Limited et comprend, sauf si le contexte l'exclut, ses filiales et ses partenariats.

ANNEXE 1 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES NON AUDITÉES

La direction utilise de nombreuses données et mesures financières pour évaluer notre succès et mieux déceler les défis potentiels tout en tirant parti des occasions qui se présentent et en continuant de produire d'excellents résultats. Ces mesures servent à évaluer le rendement des secteurs d'activité et à attribuer les ressources et permettent une analyse plus efficace du rendement et des tendances opérationnels.

De temps à autre, la direction peut choisir de présenter de l'information financière non audité complémentaire pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre les principaux événements touchant l'exploitation et les finances qui peuvent avoir une incidence sur les résultats d'un trimestre.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR ¹⁾. Il s'agit d'une donnée supplémentaire importante pour ATCO EnPower représentative des résultats d'exploitation de base.

Le BAIIA correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA après ajustements de manière à exclure les profits et les pertes non récurrents, les pertes de valeur, et les éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante. Le BAIIA ajusté est la mesure financière la plus directement comparable au bénéfice attribuable aux actionnaires, mais il ne s'agit pas d'une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers. Le BAIIA ajusté pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs.

ATCO EnPower

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du BAIIA ajusté d'ATCO EnPower et du résultat ajusté ²⁾ pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2024 et de 2023. Un rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société figure à la rubrique « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du rapport de gestion de Canadian Utilities.

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 30 septembre	
2024	Canadian Utilities Limited		
2023	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	ATCO EnPower
Résultat ajusté ¹⁾	1	13	14
	2	7	9
Ajouter :			
Charge d'intérêts	7	–	7
	7	–	7
Charge d'impôt	1	2	3
	2	2	4
Dotation aux amortissements	9	6	15
	8	5	13
Total du BAIIA ajusté ¹⁾	18	21	39
	19	14	33

1) Mesure financière non conforme aux PCGR.

¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR (au sens attribué dans le Règlement 52-112). Le Règlement 52-112 définit une « mesure financière non conforme aux PCGR » comme une mesure financière présentée par un émetteur qui a) représente la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus d'une entité; b) en ce qui concerne sa composition, exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de l'entité ou comprend un montant qui en est exclu; c) n'est pas présentée dans les états financiers de l'entité; et d) ne constitue pas un ratio, une fraction, un pourcentage ou une représentation similaire.

²⁾ Le résultat ajusté s'entend du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associées aux activités à tarifs réglementés et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

(en millions de dollars)

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre

2024 2023	Canadian Utilities Limited		
	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	ATCO EnPower
Résultat ajusté ¹⁾	7	33	40
	12	20	32
Ajouter :			
Charge d'intérêts	20	1	21
	18	–	18
Charge d'impôt	4	8	12
	6	6	12
Dotation aux amortissements	27	15	42
	23	15	38
Total du BAIIA ajusté	58	57	115
	59	41	100

1) Mesure financière non conforme aux PCGR.

Base de tarification à la mi-exercice ¹⁾ et entreprises de services publics réglementées

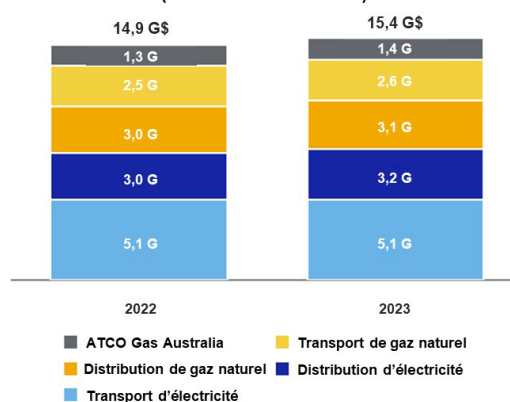
La société traite de la base de tarification et de la base de tarification à la mi-exercice dans ses communications avec les actionnaires, car l'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice est un indicateur clé de l'évolution du résultat d'une entreprise de services publics. La base de tarification est un indicateur propre aux entreprises de services publics réglementées utilisé par les organismes de réglementation des territoires où ²⁾ une société exerce ses activités. Étant donné que ce terme est propre au secteur et qu'il est intrinsèquement lié aux activités de notre entreprise de services publics, cette section présente des renseignements supplémentaires afin d'aider les lecteurs à comprendre ce concept unique.

Les entreprises de services publics réglementées financent des investissements en infrastructure, désignés comme « base de tarification », au moyen de capitaux propres et d'emprunts. Les instances réglementaires déterminent le taux de rendement des capitaux propres (« RCP ») approuvé et le ratio des capitaux propres approuvé, c'est-à-dire la part des investissements de l'entreprise de services publics pouvant être financée par des capitaux propres, le reste devant être financé par des emprunts.

Le taux de rendement des capitaux propres et le ratio des capitaux propres sont établis selon le principe de « juste rendement », qui comprend trois principaux éléments : 1) la comparabilité; 2) l'intégrité financière; et 3) l'attractivité financière. Le coût des capitaux propres et des emprunts est compris dans les montants perçus en tant que produits.

La base de tarification à la mi-exercice pour un exercice donné est calculée comme étant la moyenne de la base de tarification à l'ouverture de l'exercice et de celle à la clôture. Le graphique à droite présente les bases de tarification à la mi-exercice de 2022 et de 2023, telles qu'elles étaient présentées dans le rapport de gestion de 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ³⁾. En 2023, la base de tarification à la mi-exercice s'établissait à 15,4 G\$, soit la somme de la base de tarification de 2023 (15,5 G\$) et de celle de 2022 (15,3 G\$), divisée par deux.

Base de tarification à la mi-exercice des entreprises de services publics réglementées
(en milliards de dollars)



¹⁾ La base de tarification à la mi-exercice est une mesure financière non conforme aux PCGR. L'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice est un indicateur clé de l'évolution du résultat d'une entreprise de services publics, tout dépendant des changements du ratio des capitaux propres selon la base de tarification à la mi-exercice et du taux de rendement des actions ordinaires. La base de tarification à la mi-exercice pour un exercice donné est calculée comme étant la moyenne de la base de tarification à l'ouverture de l'exercice et de celle à la clôture. La base de tarification à la mi-exercice n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers et pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs.

²⁾ Les activités d'ATCO Energy Systems en Alberta sont régies par l'Alberta Utilities Commission (« AUC »), tandis que celles d'ATCO Gas Australia sont régies par l'Economic Regulation Authority (« ERA ») d'Australie-Occidentale.

³⁾ Ces montants n'ont pas été modifiés depuis leur publication dans le rapport de gestion de 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sont présentés dans cette section à titre indicatif.

La société détermine les tarifs facturés aux clients en multipliant sa base de tarification par le ratio des capitaux propres approuvé et le taux de RCP approuvé, tout en s'assurant de recouvrer les coûts et d'obtenir le remboursement de capital prévus. De ce fait, le résultat de la société évoluera selon les modifications au taux de rendement approuvé, au ratio des capitaux propres approuvé et à la base de tarification à la mi-exercice.

Les données financières conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») les plus directement comparables à la base de tarification sont les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. Le tableau suivant présente un rapprochement de la base de tarification et de la base de tarification à la mi-exercice avec les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles pour 2022 et 2023.

	Exercices clos les 31 décembre	
(en milliards de dollars)	2023	2022
Immobilisations corporelles ¹⁾	19,8	18,5
Immobilisations incorporelles ¹⁾	1,0	0,8
	20,8	19,3
<i>Moins :</i>		
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles des entreprises non réglementées	(1,6)	(0,6)
Apports de clients ²⁾	(2,0)	(1,9)
Frais d'enlèvement perçus de la tarification aux clients	(1,5)	(1,3)
Autres	(0,2)	(0,2)
Base de tarification ³⁾	15,5	15,3
Base de tarification à la mi-exercice ³⁾	15,4	14,9

1) Veuillez consulter la section « Secteurs géographiques » (Canada et Australie) de la note 3 des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2) Veuillez consulter la section « Apports de clients » de la note 16 des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3) Mesure financière non conforme aux PCGR.